



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



# NOTE D'INFORMATION



ZONE  
UEMOA

Présentation des émetteurs souverains de  
**l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)**

Septembre 2020



# SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2020

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

# Sommaire

<b>ACRONYMES.....</b>	<b>4</b>
<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF.....</b>	<b>5</b>
<b>PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES.....</b>	<b>6</b>
<b>BREF APERÇU DE L'UNION.....</b>	<b>7</b>
<b>1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'UNION.....</b>	<b>8</b>
1.1 Historique	8
1.2 Objectifs de l'UEMOA	8
1.3 Organisation administrative	9
1.4 Politiques communes de l'UEMOA	11
1.5 Population au sein de l'UEMOA	16
1.6 Emploi dans l'UEMOA	17
<b>2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>19</b>
2.1 Evolution du produit intérieur brut de l'UEMOA	19
2.2 Respect des critères de convergence de l'UEMOA	21
2.3 Situation monétaire	22
2.4 Système bancaire et marchés financiers	23
2.5 Taux d'inflation	28
2.6 Taux de change	29
2.7 Réserves étrangères	30
<b>3 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....</b>	<b>31</b>
3.1 Balance des paiements	31
3.2 Commerce international	33
3.3 Commerce régional	37
3.4 Investissements directs étrangers	39
<b>4 QUALITÉ DE SIGNATURE.....</b>	<b>40</b>
4.1 Climat des affaires	40
4.2 Notations financières	43
<b>5 FINANCES PUBLIQUES.....</b>	<b>44</b>
5.1 Budget : dépenses et recettes	44
<b>6 FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>46</b>
6.1 Risques macroéconomiques	46
6.2 Risques sécuritaires	46
6.3 Crise du COVID-19	46
<b>7 SITUATION DE LA DETTE .....</b>	<b>47</b>
7.1 Description générale de la dette publique	47
7.2 Viabilité et soutenabilité	49
<b>8 LEXIQUE .....</b>	<b>52</b>

## ACRONYMES

<b>AGOA</b>	:	African Growth Opportunities Act (Loi américaine sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique)
<b>APE(i)</b>	:	Accord de Partenariat Economique (Intérimaire)
<b>AUT</b>	:	Agence UMOA-Titres
<b>AVD</b>	:	Analyse de la Viabilité de la Dette
<b>BCEAO</b>	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BOAD</b>	:	Banque Ouest Africaine de Développement
<b>BRVM</b>	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
<b>BTP</b>	:	Bâtiments et Travaux Publics
<b>CAF</b>	:	Coût, Assurances, Fret
<b>CCT</b>	:	Conseil des Collectivités Territoriales
<b>CREPMF</b>	:	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
<b>DC/BR</b>	:	Dépositaire Central/Banque de Règlement
<b>EPIN</b>	:	Evaluation des Politiques et des Institutions Nationales
<b>FCFA</b>	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FMI</b>	:	Fonds Monétaire International
<b>FOB</b>	:	Franco à bord ou Free on board (qui signifie littéralement « sans frais à bord »)
<b>GATT</b>	:	General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
<b>IADM</b>	:	Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
<b>IDE</b>	:	Investissement Direct Etranger
<b>IHPC</b>	:	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
<b>INS</b>	:	Institut National de la Statistique
<b>IPC</b>	:	Indice des Prix à la Consommation
<b>IPI</b>	:	Indice de la Production Industrielle
<b>ISBL</b>	:	Institution Sans But Lucratif
<b>MFR</b>	:	Marché Financier Régional
<b>MNT</b>	:	Maladie Non Transmissible
<b>ODD</b>	:	Objectifs de Développement Durable
<b>OMC</b>	:	Organisation Mondiale du Commerce
<b>OMD</b>	:	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	:	Organisation Mondiale de la Santé
<b>PACSCS</b>	:	Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité
<b>PER</b>	:	Programme Economique Régional
<b>PIB</b>	:	Produit Intérieur Brut
<b>PIR</b>	:	Programme Indicatif Régional
<b>PMA</b>	:	Pays les moins avancés
<b>PNDR</b>	:	Programme National de Développement du Riz
<b>PNDS</b>	:	Plan National de Développement Sanitaire
<b>PNIA</b>	:	Programme National d'Investissement Agricole
<b>PNUD</b>	:	Programme des Nations unies pour le Développement
<b>PPP</b>	:	Partenariat Public-Privé
<b>PPTE</b>	:	Pays Pauvres Très Endettés
<b>PSD – CMU</b>	:	Plan Stratégique de Développement de la Couverture Maladie Universelle
<b>SDMT</b>	:	Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
<b>SFD</b>	:	Systèmes Financiers Décentralisés
<b>SGI</b>	:	Sociétés de Gestion et d'Intermédiation
<b>SLE</b>	:	Schéma de la Libéralisation des Echanges
<b>SVT</b>	:	Spécialistes en Valeurs du Trésor
<b>TEC</b>	:	Tarif Extérieur Commun
<b>TIC</b>	:	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>UE</b>	:	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMOA</b>	:	Union Monétaire Ouest Africaine

Depuis 2012, les économies de l'Union enregistrent une croissance vigoureuse, dans un contexte régional marqué ces dernières années par la persistance des risques sécuritaires dus à la menace terroriste et aux incertitudes entourant les perspectives économiques mondiales. Dans ce contexte, les États poursuivent l'adoption de mesures visant à accélérer la mise en œuvre des réformes nécessaires afin de renforcer la stabilité macroéconomique et améliorer le climat des affaires, afin d'attirer davantage d'investisseurs privés, notamment dans les industries agro-alimentaires et manufacturières.

Le taux de croissance réel du PIB est ressorti à 6,1 % en 2019. Il est relativement stable depuis 2017. En 2020, le taux de croissance de l'UEMOA devrait se situer à 2,6% en raison des conséquences néfastes de la pandémie de la COVID-19 sur les économies de la zone. Le taux d'investissement a connu une faible progression au cours des cinq(5) dernières années en passant de 23,9% du PIB en 2015 à 24,8% en 2019. Il devrait ressortir en légère baisse en 2020 à 23,7% du PIB.

Le déficit budgétaire global s'est continuellement creusé de 2015 à 2017 en passant de 5,2% du PIB en 2015 à 5,7 % en 2017. Une réduction du déficit a toutefois été enregistrée au cours des deux dernières, le déficit est ressorti à 4,3% du PIB en 2019 après 5,2% une année plus tôt. En revanche, le déficit devrait atteindre 8,0 % du PIB en 2020.

Le taux d'inflation dans l'UEMOA est négatif en 2019 à -0,8 % contre 1,2% en 2018. Ce résultat est en partie dû à l'effet combiné d'une baisse des prix des produits alimentaires et d'une baisse de la demande.

Le déficit du compte courant s'est légèrement amélioré. Il est passé de 5,7 % du PIB en 2018 à 5,4 % du PIB en 2019. De 16,2 % du PIB en 2013, la dette extérieure des pays de l'UEMOA a progressé pour atteindre 27,4 % du PIB en 2018. Elle était estimée par la Commission de l'UEMOA à 30,4 % du PIB en 2019.

La dette de marché souveraine sur le marché régional a rapidement progressé pour atteindre un encours de 10 893,5 milliards de FCFA en 2019, soit environ 13,9 % du PIB de l'Union.

# PRINCIPAUX INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

## Principaux indicateurs macroéconomiques

UEMOA	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019(e)	2020(p)
<b>SECTEUR REEL</b>								
<b>PIB nominal (en milliards de F CFA)</b>	57 962,7	62 645,0	67 105,7	70 961,9	75 760,0	81 146,7	86 842,6	90 426,2
<b>Taux de croissance réel du PIB (en %)</b>	6,0	6,7	6,4	6,2	6,5	6,4	6,1	2,6
<b>Taux d'investissement (en %)</b>	23,1	23,1	23,9	23,3	23,4	24,1	24,8	23,7
<b>PRIX</b>								
<b>Taux d'inflation moyen annuel (en %)</b>	1,5	-0,1	1,0	0,3	1,0	1,2	-0,8	1,8
<b>FINANCES PUBLIQUES (en milliards de F CFA)</b>								
<b>Recettes totales et dons</b>	9 556,2	10 137,0	11 300,6	12 037,9	12 976,8	13 672,8	15 768,2	15 803,4
<b>Dépenses globales</b>	11 063,2	11 781,9	13 499,0	14 810,6	15 897,7	16 428,9	17 899,1	20 774,3
<b>Solde budgétaire global, avec dons</b>	-1 506,9	-1 644,9	-2 198,4	-2 772,8	-2 920,9	-2 756,1	-2 130,9	-4 970,8
<b>En % du PIB</b>	-2,6	-2,6	-3,3	-3,9	-3,9	-3,4	-2,5	-5,5
<b>DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE (en milliards de F CFA)</b>								
<b>Dettes extérieures</b>	9 390,0	11 258,4	13 913,6	15 678,2	17 656,4	22 219,4	-	-
<b>En % du PIB</b>	16,2	18,0	20,7	22,1	23,3	27,4	-	-
<b>SECTEUR EXTERIEUR (en milliards de F CFA)</b>								
<b>Exportations</b>	12 701,3	13 340,5	13 996,8	13 947,3	15 161,3	16 269,7	16 771,6	16 343,3
<b>Importations</b>	14 104,1	14 370,2	15 229,1	14 983,1	16 457,9	18 155,9	18 947,5	17 672,6
<b>Balance commerciale</b>	-1 402,8	-1 029,7	-1 232,3	-1 035,8	-1 296,6	-1 886,2	-2 175,9	-1 329,3
<b>Solde courant, y compris dons</b>	-3 031,5	-2 547,1	-3 200,7	-3 211,1	-4 054,6	-4 608,7	-4 686,5	-4 607,0
<b>En % du PIB</b>	-5,2	-4,1	-4,8	-4,5	-5,4	-5,7	-5,4	-5,1
<b>MONNAIE (en milliards de FCFA)</b>								
<b>Actifs extérieurs nets</b>	4 731,7	4 747,4	4 753,6	3 696,8	4 172,5	5 375,1	7 315,2	4 731,7
<b>Créances intérieures</b>	15 497,6	18 115,0	21 196,4	24 715,7	27 438,0	30 021,8	31 727,6	15 497,6
<b>En % du PIB</b>	26,7	28,9	31,6	34,8	36,2	37,0	36,5	26,7
<b>Créances sur les autres secteurs</b>	12 370,9	14 216,0	16 717,1	18 328,5	20 161,2	21 911,4	23 610,8	12 370,9
<b>En % du PIB</b>	21,3	22,7	24,9	25,8	26,6	27,0	27,2	21,3
<b>Masse monétaire (M2)</b>	15 845,2	17 870,2	20 531,1	22 717,3	24 649,8	27 726,8	30 600,8	15 845,2
<b>Réserves de change</b>	6 623,0	7 065,9	7 522,7	6 529,4	7 184,2	8 561,0	10 357,0	6 623,0

Source : BCEAO ; (\*) estimations

# ZONE UEMOA

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



Superficie

**3 509 600** km<sup>2</sup>



Population

**131 187 088** Hbts



Siège de la commission

**Ouagadougou**



Régime

**Présidentiel**



Monnaie

**FCFA**



**PIB Nominal en 2019** (source : BCEAO)

**86 842,6**  
milliards FCFA

**670,2** milliards  
FCFA / habitants

## Institutions Spécialisées Autonomes :

- ▶ BCEAO | Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- ▶ BOAD | Banque Ouest Africaine de Développement
- ▶ Commission Bancaire
- ▶ CREPMF | Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers

## 1.1 Historique

Constituée de huit (8) Etats, dont cinq (5) Etats côtiers et trois (3) Etats sahéliens liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA, l'UEMOA est un espace culturel où s'expriment des traditions communes à ses Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

L'Union s'étend sur une superficie de 3 506 126 km<sup>2</sup> et sa population était d'environ 123 millions d'habitants en 2018<sup>1</sup>. A titre de comparaison, l'Afrique subsaharienne a une superficie d'environ 23 000 000 km<sup>2</sup> pour une population de plus d'un milliard de personnes en 2017.

D'une union essentiellement monétaire (traité de l'UMOA), les accords de coopération entre les pays ouest-africains ont abouti à l'instauration d'une union couvrant tous les aspects économiques visant à renforcer l'intégration régionale. Face à la crise économique intervenue dans les années 1990, les pays membres de l'UMOA ont manifesté leur volonté d'approfondir leur intégration économique en complément de l'union monétaire.

En effet, il est devenu évident que les mécanismes de régulation monétaire devaient être complétés par des réformes économiques pour renforcer la cohérence et la stabilité du cadre macroéconomique ainsi que des réformes économiques afin d'assurer la cohésion de l'Union et jeter les bases d'une croissance économique durable.

C'est ainsi que le gouverneur de la BCEAO a reçu mandat des Chefs d'Etat de l'UMOA pour mener une réflexion sur l'intégration économique et préparer un traité dans ce sens. Le traité instituant l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) a été signé le 10 janvier 1994 à Dakar, deux (2) jours avant la dévaluation du Franc CFA. Par ce traité, les Etats membres se sont engagés à réaliser une intégration économique complète, couvrant l'ensemble des secteurs de leurs économies, afin de favoriser leur développement économique et social.

Créée le 10 janvier 1994 à Dakar, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est un espace territorial, économique, politique et social unique, qui a pour objectif essentiel d'édifier en Afrique de l'Ouest un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production.

L'UEMOA garantit en outre, la jouissance effective du droit d'exercice et d'établissement pour les professions libérales, de résidence pour les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'Union Monétaire Ouest Africaine se caractérise par la reconnaissance, par les Etats signataires, d'une même unité monétaire, le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), dont l'émission est confiée à un institut d'émission commun, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Les deux (2) traités, en l'occurrence celui de l'UMOA et de l'UEMOA, coexistent et couvrent une même réalité géographique puisqu'il s'agit des mêmes Etats membres. Le Traité de l'UEMOA complète celui de l'UMOA par un volet d'intégration économique. Les deux traités ont vocation à fusionner en temps opportun à l'initiative de la Conférence des Chefs d'Etat.

## 1.2 Objectifs de l'UEMOA

L'UEMOA a vocation à devenir un espace économique harmonisé et intégré, visant à promouvoir le développement économique et social de ses Etats membres et au sein duquel les populations et les acteurs économiques pourraient exercer pleinement leurs droits de citoyens en matière de libre circulation et d'établissement des biens et des capitaux. A cette fin, les cinq (5) objectifs suivants ont été définis dans le traité :

**1. Renforcer la compétitivité** des activités écono-

<sup>1</sup> Banque Mondiale



miques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;

**2. Assurer la convergence** des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'un mécanisme de surveillance multilatérale ;

**3. Créer entre les Etats membres** un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi qu'un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;

**4. Instituer une coordination des politiques sectorielles nationales**, par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes, notamment dans les domaines des ressources humaines, de l'aménagement du territoire, des transports et télécommunications, de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie et des mines ;

**5. Harmoniser, dans la mesure du possible**, le bon fonctionnement du marché commun, les législations des Etats membres et particulièrement le régime de la fiscalité.

Afin de réaliser ces objectifs, l'UEMOA s'est dotée d'un ensemble d'organes placés sous l'autorité suprême de la Conférence des Chefs d'Etats.

### 1.3 Organisation administrative

L'organisation institutionnelle de l'UEMOA se structure autour d'organes de direction, organes de contrôle, organes consultatifs et d'organes spécialisés.

#### 1.3.1 Organes de direction

Les organes de direction, au nombre de trois (3), sont organisés hiérarchiquement de la façon suivante :

**o La Conférence des Chefs d'Etat** : elle est l'autorité suprême de l'Union. Elle définit les grandes orientations de la politique de l'Union et tranche toutes questions n'ayant pu trouver de solution par ac-

cord unanime du Conseil des Ministres. Elle décide également de l'adhésion éventuelle de nouveaux membres et prend acte du retrait ou de l'exclusion des Etats participants.

**o Le Conseil des Ministres** : le Conseil des Ministres assure la mise en œuvre des orientations générales définies par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement. Il arrête le budget de l'Union. Les délibérations du Conseil sont préparées par le Comité des Experts, composé de représentants des Etats membres.

**o La Commission de l'UEMOA** : elle est l'organe exécutif de l'Union. Elle a son siège à Ouagadougou, au Burkina Faso. Elle est composée de huit (08) membres, appelés Commissaires, ressortissants des Etats membres. Ils sont désignés par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, à raison d'un membre par Etat. Ses attributions sont notamment :

- La transmission à la Conférence des Chefs d'Etat et au Conseil des Ministres des recommandations et avis jugés utiles à la préservation et au développement de l'Union et de ses membres ;
- L'exécution du budget de l'Union ;
- L'éventuelle saisine de la Cour de justice en cas de manquement des États membres aux obligations qui leur incombent en vertu du droit communautaire.

#### 1.3.2 Organes de contrôle

Les organes de contrôle sont au nombre de trois (3) ; ils contrôlent l'action des organes de l'Union, arbitrent les conflits et veillent au respect du droit communautaire :

**o La Cour de justice** : elle veille à l'interprétation uniforme du droit communautaire et à son application. Elle juge, entre autres, les manquements des Etats à leurs obligations communautaires, et arbitre les conflits entre les Etats membres ou entre l'Union et ses agents. La Cour de justice a son siège au Burkina Faso.

**o La Cour des comptes** : elle contrôle les comptes des organes de l'Union et la fiabilité des données budgétaires nécessaires à l'exercice de la surveillance multilatérale.

**o Le Comité interparlementaire** : il joue un rôle consultatif et d'animation des débats sur l'intégra-

tion. Il reçoit le rapport annuel de la Commission et s'exprime sous forme de rapports ou de résolutions. Ce comité siège à Bamako et préfigure le parlement de l'Union qui sera chargé du contrôle démocratique des organes de l'Union.

### 1.3.3 Organes consultatifs

Les organes consultatifs veillent à la prise en compte des acteurs non étatiques, du secteur privé et des populations dans la conduite des actions des organes communautaires. Au nombre de trois (3), il s'agit de :

**o La Chambre consulaire régionale :** lieu privilégié de dialogue entre l'UEMOA et les principaux opérateurs économiques. Elle est chargée d'impliquer le secteur privé dans le processus d'intégration de l'UEMOA. A son initiative ou à celle de la Commission, elle donne des avis sur toutes questions relatives à la réalisation des objectifs de l'Union (les législations commerciale, fiscale, douanière et sociale, les négociations commerciales auxquelles participent l'Union, la création et le fonctionnement de bourses de valeurs ou de commerce, d'observatoires économiques, la politique économique et monétaire). Son siège est à Lomé au Togo.

**o Conseil du travail et du dialogue social (CTDS) :** il a pour objectif de réaliser l'implication effective de tous les acteurs non étatiques dans le processus d'intégration de l'UEMOA. Il donne des avis, à son initiative ou à celle des Etats membres, au Conseil des Ministres, la Commission, les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs, sur les conséquences sociales éventuelles de toute proposition communautaire.

**o Conseil des collectivités territoriales (CCT) :** il a pour objectif de promouvoir une meilleure implication des collectivités territoriales dans le processus d'intégration afin de relever les défis de la mondialisation, promouvoir un système de gouvernance multi-niveaux et prendre en compte les préoccupations des populations dans les politiques et programmes communautaires de développement.

### 1.3.4 Institutions spécialisées autonomes

Deux institutions autonomes spécialisées sont en

charge de la gestion des questions monétaires et du financement du développement dans le cadre de l'union monétaire et des objectifs d'intégration régionale. Ce sont :

**o La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) :** elle a le privilège exclusif d'émission de signes monétaires sur le territoire des États de l'Union. Son siège est à Dakar, au Sénégal. La banque centrale a également pour mission l'organisation et la surveillance de l'activité bancaire. Elle assiste les Etats, notamment dans les négociations avec les institutions financières et monétaires internationales (FMI et autres).

**o La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) :** elle a pour objectif de promouvoir le développement équilibré des Etats membres et de favoriser l'intégration sous régionale. La BOAD est chargée du financement du développement des Etats membres, notamment des projets d'infrastructures de soutien au développement, d'amélioration des conditions et moyens de production et d'établissement de nouvelles activités. Son siège est à Lomé, au Togo.

### 1.3.5 Autres institutions

D'autres institutions communautaires ont été mises en place pour prendre en charge des domaines importants au niveau de l'Union. Il s'agit notamment de :

**o La Commission bancaire :** elle a été créée dans le but de « contribuer à assurer une surveillance uniforme et plus efficace de l'activité bancaire et une intégration de l'espace bancaire dans l'UMOA ». La Commission bancaire exerce les pouvoirs suivants :

- Délivrance et retrait d'agrément des établissements de crédit ;
- Contrôle des établissements de crédit et des systèmes financiers décentralisés ;
- Prise de mesures administratives et sanctions disciplinaires à l'encontre des établissements assujettis ou des dirigeants responsables ;
- Nomination d'administrateurs provisoires ou de liquidateurs d'établissements de crédit.

**o Le Conseil Régional de l'Épargne et des Marchés Financiers (CREPMF) :** il est l'autorité de régu-

lation du marché financier de l'UEMOA. Le CREPMF a pour prérogatives, d'œuvrer :

- À la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et tout autre véhicule de placement donnant lieu à appel public à l'épargne ;
- À l'information des investisseurs ;
- Au bon fonctionnement du marché financier régional.

Afin de remplir ses missions, le CREPMF :

- Réglemente le marché financier de l'UMOA en élaborant et en mettant à jour la réglementation du marché ;
- Autorise toutes les opérations financières de levée de fonds et d'introduction en bourse ;
- Surveille les transactions à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ;
- Habilité les structures centrales du marché et les intermédiaires commerciaux agréés (SGL, Organismes de Placements Collectifs, Conseils en investissements boursiers) et contrôle leurs activités ;
- Sanctionne le non-respect des règles du marché.

**o L'Agence UMOA-Titres (AUT) :** créée par la BCEAO le 15 mars 2013, l'AUT a pour objectif d'assister les Etats membres de l'UMOA dans l'émission et la gestion des titres de dette publique et d'œuvrer pour le développement du marché régional des titres publics. Les principales missions de l'AUT sont les suivantes :

- Assister les Trésors nationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies d'émission sur le marché et coordonner les programmes d'émission des Etats membres de l'UMOA ;
- Structurer des émissions communes à plusieurs Etats membres pour le financement de projets communautaires ;
- Assurer la gestion opérationnelle des émissions sur le marché régional et leur organisation matérielle ;
- Assister les Trésors nationaux dans leurs interventions sur le marché international, par l'organisation à leur demande des émissions de titres (obligations en devises) pour leur compte et le suivi des échéances y relatives ;
- Promouvoir les titres de la dette publique auprès des investisseurs ;
- Prendre en concertation avec les institutions concernées de l'Union (BCEAO, CREPMF) toutes les mesures pour un meilleur fonctionnement et un

approfondissement du marché financier régional ;

- Assister les Trésors nationaux dans l'élaboration d'un cadre de gestion des risques inhérents à la gestion des titres de la dette publique ;
- Offrir aux Trésors nationaux un service de placement de leurs excédents de trésorerie.

En vue de contribuer au développement du marché et de moderniser l'environnement des émissions de titres publics, l'AUT a entrepris de :

- Mettre en place et de promouvoir le système des spécialistes en valeurs du Trésor ;
- Dynamiser le marché secondaire des titres publics à travers la mise en place des infrastructures de marché nécessaires (système d'information et de transaction, courbe de taux, notation financière des Etats émetteurs, etc.) et l'élargissement de la base des investisseurs ;

## 1.4 Politiques communes de l'UEMOA

Afin de promouvoir un développement économique et social harmonieux dans l'UEMOA et d'assurer les équilibres nécessaires au bon fonctionnement de l'union monétaire, des politiques communes sont mises en œuvre au niveau communautaire. Ces politiques communes concernent la monnaie et le change ; la surveillance multilatérale et la convergence économique ; le marché commun (y compris l'union douanière) et les politiques sectorielles.

### 1.4.1 Politique monétaire

#### A. Arrangements institutionnels

Les Etats membres de l'UMOA ont des politiques monétaires et de change communes. Le franc CFA ou franc de la Communauté Financière Africaine est l'unité monétaire de l'UMOA. Cette monnaie fut rattachée au franc français par une parité fixe jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1999<sup>2</sup>, date de l'introduction de l'euro. Le franc CFA<sup>3</sup> est depuis rattaché à l'euro selon une parité fixe<sup>4</sup>.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se prépa-

<sup>2</sup> Au moment de la dévaluation du franc CFA en 1994, le taux fixe est passé à 1 00 francs CFA pour 1 franc français.

<sup>3</sup> Décision du Conseil de l'UE du 23 novembre 1998 concernant les questions de change relatives au franc CFA et au franc comorien (98/683/CE).

<sup>4</sup> Cette même parité s'applique au franc CFA (Coopération financière en Afrique Centrale) qui est la monnaie des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), dont la structure est parallèle à celle de l'UEMOA. 1€ = 655,957 FCFA

rer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- Le retrait de tous les représentants Français dans les organes de décision et de gestion de l'UMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

La conduite de la politique monétaire est exclusivement assurée par la BCEAO, les Etats membres ayant renoncé à ce pouvoir régalié qui a été confié à la Banque Centrale, à charge pour elle d'émettre le franc CFA et d'en assurer la stabilité.

## B. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

### Membres

Les huit (8) Etats membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

### Les organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

### Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

### Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA ;
- Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UMOA ;
- Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- Gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la

5 Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de  $\pm$  un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste<sup>5</sup>.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

### C. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- **Des opérations d'open market** : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0 % actuellement<sup>6</sup>). Les adjudications

prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;

- **Des guichets de prêt permanents** : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,00 % et 4,00 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

### D. Système monétaire

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-

6 La BCEAO a baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision est entrée en vigueur depuis le 24 juin 2020.

zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit 655,957 FCFA = 1 euro (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).

- **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.

- **La centralisation des réserves** : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Comme indiqué supra, la France et les pays de l'UEMOA ont acté entre fin décembre 2019 et mai 2020 l'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte. Les principes de change fixe et de garantie de convertibilité illimitée de la future monnaie ECO par la France demeurent inchangés.

#### 1.4.2 Politique et réglementation de change

Dans le cadre des accords monétaires de la zone Franc entre les Etats de l'UEMOA d'une part, et avec la France d'autre part, il a été convenu une mise en commun des réserves de change tirées des recettes d'exportations dans un pool géré par la BCEAO. En contrepartie de la convertibilité illimitée du franc CFA, une partie de ces réserves de change (50 %) est centralisée dans le compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

En matière de relations financières extérieures, le règlement n° 09/2010/CM/UEMOA relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA du 1<sup>er</sup> octobre 2010 prévoit les dispositions suivantes :

- Les opérations de change en euro entre la BCEAO et les banques commerciales établies au sein de l'Union s'effectuent à un taux fixe, ainsi que toute opération de change effectuée par un opérateur économique. En outre, les cours d'achat et de vente des autres devises sont établis sur la base des cours de l'euro sur le marché des changes ;

- Toutes opérations de change, mouvements de capitaux et règlements de toute nature en direction de l'étranger (hors UEMOA) doit passer par la BCEAO ou des intermédiaires agréés par le Ministère chargé des finances ;

- Les paiements (sauf les transactions en or, l'émission, la publicité et l'offre d'instruments financiers) et les transferts de capitaux à l'intérieur de l'UEMOA sont libres ;

- Les principales modalités de la réglementation commune des changes vis-à-vis des pays tiers (hors UEMOA) sont les suivantes :

- les transferts de fonds pour la couverture des opérations liées aux transactions courantes sont totalement libres sur présentation de documents justificatifs,

- obligation de rapatriement des recettes d'exportations et leur cession à la BCEAO ou un intermédiaire habilité, dans les cent vingt (120) jours qui suivent l'expédition des marchandises,

- les entrées de capitaux en provenance de tout pays sont libres,

- les sorties de capitaux à destination des pays tiers, autres que l'amortissement de dettes ainsi que le remboursement de crédits commerciaux et industriels, le transfert du produit de la liquidation d'investissements ou de la vente de valeurs mobilières étrangères par les non-résidents, les règlements requis sur les instruments dérivés de change, de matières premières ou de produit de base<sup>7</sup>, font l'objet d'une demande d'autorisation de change, soumise au Ministre chargé des finances sur présentation des pièces justificatives<sup>8</sup>.

- Les opérations d'importations et d'exportations doivent obligatoirement être domiciliées auprès d'un intermédiaire agréé.

#### 1.4.3 Politique économique

La bonne marche de l'union économique et mo-

<sup>7</sup> Les instruments doivent être adossés à des transactions commerciales et financières dont la nature est précisée par une Instruction de la BCEAO

<sup>8</sup> Voir article 7 du Règlement N° 09/2010/CM/UEMOA relatif aux relations financières extérieures des États membres de l'UEMOA.

nétaire impose une coordination efficace des politiques économiques mises en œuvre dans les Etats membres dans l'optique d'assurer d'une part, une stabilité du cadre macroéconomique à travers des politiques budgétaires cohérentes avec la politique monétaire commune conduite par la banque centrale, et d'autre part, un développement économique harmonieux par la mise en œuvre de politiques sectorielles communes.

Considérant que leurs politiques économiques sont une question d'intérêt commun, les Etats membres de l'UEMOA entendent assurer une coordination de celles-ci en vue de la réalisation des objectifs de l'Union.

### **A. Le dispositif de surveillance multilatérale et les critères de convergence**

L'exercice de la surveillance multilatérale repose sur les critères de convergence définies par l'Acte additionnel n°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 portant pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (PACSCS) entre Etats membres de l'UEMOA, qui est venu compléter le dispositif de surveillance multilatérale des politiques économiques.

Ce pacte est défini comme un engagement formel souscrit par les Etats membres, en vue de renforcer la surveillance de leurs politiques macroéconomiques, en particulier les politiques budgétaires, grâce à la définition de modalités précises d'adoption, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité ainsi que d'un mécanisme de sanctions. Le pacte de convergence est un instrument de renforcement du dispositif de surveillance multilatérale. Il vise notamment à renforcer la convergence des économies des Etats membres, à conforter la stabilité macroéconomique, à accélérer la croissance économique et à approfondir la solidarité entre les Etats membres.

Les Etats membres sont tenus de soumettre au Conseil des Ministres, des programmes quinquennaux glissants de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, destinés à respecter à moyen terme les critères de convergence définis dans le pacte.

Le PACSCS prévoit deux catégories de critères :

- Une première catégorie composée de trois (3) critères dits de premier rang (avec un critère clé relatif au solde budgétaire), dont le non-respect entraîne la formulation explicite de directives par le Conseil des Ministres à l'égard de l'Etat concerné, d'élaboration et de mise en œuvre d'un programme rectificatif. Le non-respect du critère clé est susceptible de déclencher le mécanisme de sanctions.
- Une deuxième catégorie comprenant deux (2) critères dits de second rang qui constituent des repères indicatifs faisant l'objet d'un suivi rigoureux du fait du rôle déterminant qu'ils jouent dans la réalisation de l'objectif de viabilité des économies. Leur non-respect n'entraîne ni sanction ni formulation de recommandation par les organes de direction de l'UEMOA. Cependant, leur respect joue un rôle important dans la stabilité macroéconomique de l'Union et ils peuvent servir dans la formulation de recommandations pour le respect des critères de premier rang.

Les critères de convergences sont les suivants :

- Les critères de premier rang :
  - o Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (critère clé) : il doit être supérieur ou égal à -3 % à partir de 2019 ;
  - o Taux d'inflation annuel moyen : il doit être de 3 % au maximum, par an ;
  - o Ratio de l'encours de la dette totale (intérieure et extérieure) rapporté au PIB nominal : il ne doit pas excéder 70 % à partir de 2019.
- Les critères de second rang :
  - o Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : il ne doit pas excéder 35 % à partir de 2019 ;
  - o Taux de pression fiscale : il doit être supérieur ou égal à 20 % à partir de 2019.

### **B. Le marché commun et les politiques sectorielles**

En vue de renforcer l'intégration économique régionale, les Etats membres de l'UEMOA ont convenu, dans le cadre du traité fondateur de l'Union, de mettre en place un marché commun.

Ce marché commun est basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que

sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune.

Dans le but de faire de l'objectif du marché commun une réalité, l'Union poursuit la réalisation progressive des objectifs suivants :

- L'élimination des droits de douane, des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie, des taxes d'effet équivalent et de toutes autres mesures susceptibles d'affecter les transactions entre les pays membres ;
- La mise en place d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) ;
- L'institution de règles communes de concurrence applicables aux entreprises publiques et privées ainsi qu'aux aides publiques ;
- L'application effective des principes de liberté de circulation des personnes, d'établissement et de prestation de services ainsi que du principe de liberté de mouvement des capitaux qui est vital pour le développement du marché financier régional ;
- L'harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes techniques ainsi que des procédures d'homologation et de certification du contrôle de leur observation.

### **C. Les politiques sectorielles**

Les politiques sectorielles prévues par le traité sont le reflet de l'un des objectifs de l'Union, qui est d'assurer les conditions d'un développement équilibré et durable des Etats membres.

Les politiques communautaires sont axées sur les domaines de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, de l'artisanat, de l'éducation, de l'élevage, de l'énergie, de l'environnement et eau, des

finances publiques, de l'industrie, du marché commun, des mines et pétrole, de la pêche, du domaine socio-culturel, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), du tourisme et des transports.

Outre l'élaboration de directives et de textes communautaires devant encadrer l'activité et promouvoir le développement dans ces différents domaines, l'Union poursuit l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre des politiques sectorielles à travers son Programme Economique Régional (PER).

Elaboré en 2004, le PER a pour objectif de renforcer le processus d'intégration régionale et de soutenir la croissance économique à travers la réalisation de projets structurants et intégrateurs dans tous les pays membres de l'Union. Il s'agit d'un programme quinquennal, glissant, actualisé chaque année.

Au cours de la première phase (2006-2010), soixante-trois (63) projets intégrateurs pour un total d'environ 3 470 milliards de FCFA ont pu être réalisés. La PER II qui couvrait la période 2010-2016 est constitué de 102 projets intégrateurs d'un coût total de 6 002 milliards de FCFA.

### **1.5 Population au sein de l'UEMOA**

D'environ 96 millions d'habitants en 2010, la population totale de l'UEMOA a atteint 123 millions en 2018. La croissance moyenne de la population est de l'ordre de 3 % par an. La dynamique démographique concerne également la répartition spatiale de la population qui indique une urbanisation en augmentation, quoique disparate d'un pays à un autre.



**Tableau 1. Population totale de l'UEMOA et population par pays**

	Données	Période
<b>Population totale de l'UEMOA (en millions)</b>	123	2018
	120	2017
	112	2015
<b>Population par pays en 2018</b>		
<b>Benin</b>	11 485 048	
<b>Burkina Faso</b>	19 751 535	
<b>Côte d'Ivoire</b>	25 069 229	
<b>Guinée-Bissau</b>	1 874 309	
<b>Mali</b>	19 077 690	
<b>Niger</b>	22 442 948	
<b>Sénégal</b>	15 854 360	
<b>Togo</b>	7 889 094	

Source : Banque mondiale

**Tableau 2. Profil et répartition de la population de l'UEMOA**

	Données	Période
<b>Population totale de l'UEMOA (en millions)</b>	123	2018
	120	2017
	112	2015
<b>Taux de croissance moyenne annuel</b>	2,99 %	[2015-2018]
<b>Proportion Homme-Femme</b>	49,8 % - 50,1 %	2015
<b>Taux d'urbanisation par Pays</b>		
<b>Benin</b>	47,30 %	2018
<b>Burkina Faso</b>	29,36 %	2018
<b>Côte d'Ivoire</b>	50,78 %	2018
<b>Guinée-Bissau</b>	43,36 %	2018
<b>Mali</b>	42,36 %	2018
<b>Niger</b>	16,42 %	2018
<b>Sénégal</b>	47,20 %	2018
<b>Togo</b>	36,12 %	2018

Source : Banque mondiale

## 1.6 Emploi dans l'UEMOA

### A. Population active

Selon le Bureau International du Travail, la population active est constituée de la population en âge de travailler qui occupe un emploi, soit en recherche,

c'est-à-dire qui est au chômage.

Dans l'UEMOA, la population active des hommes est plus importante que celle des femmes. Elle est aussi plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle représente dans la plupart des pays plus du tiers de la population totale.

**Tableau 3. Situation de la population active dans les Etats membres de l'UEMOA (2019)**

Population active (en milliers)	Population totale	Part population active dans la population totale*	Homme-femme	Urbain-Rural
<b>Bénin</b>	4 833	70,86 %	2 455 - 2 377	2 151 - 2 682
<b>Burkina Faso</b>	7 468	66,43 %	4 135 - 3 332	2 035 - 5 432
<b>Côte d'Ivoire</b>	8 536	56,95 %	4 970 - 3 566	4 698 - 3 839
<b>Guinée-Bissau</b>	4 444	61,53 %	2 030 - 2 414	1 237 - 3 206
<b>Mali</b>	7 335	70,81 %	4 125 - 3 211	1 900 - 5 435
<b>Niger</b>	8 423	72,04 %	4 854 - 3 568	1 426 - 6998
<b>Sénégal</b>	4 255	45,68 %	2 536 - 1 719	2 187 - 2069
<b>Togo</b>	3 700	77,50 %	1 862 - 1 883	1 569 - 2 131

Source : ILOSTAT, (\*) calcul effectué avec les données sur la population totale issues de UN Census data

#### B. Taux de chômage

Le taux de chômage correspond au nombre de personnes au chômage exprimé en pourcentage de la population active. Les personnes dites au chômage au sens du BIT sont celles âgées de 15 ans et plus, sans emploi, disponibles pour un nouvel emploi et cherchant activement un emploi.

Le tableau ci-après montre que le taux de chômage est peu élevé dans les différents Etats membres de l'UEMOA. Notons cependant, qu'une part significative de l'emploi est informel et que les données du chômage sont à relativiser au regard du sous-emploi qui est important.

**Tableau 4. Situation du chômage dans les Etats membres de l'UEMOA (2019)**

Taux de chômage (en %)	Total	Homme-femme	Urbain-Rural
<b>Benin</b>	2,3	2,1 - 2,3	3,6 - 1,1
<b>Burkina Faso</b>	6,2	3,8 - 9,2	6,8 - 6
<b>Côte d'Ivoire</b>	3,3	2,9 - 3,7	5,5 - 0,6
<b>Guinée-Bissau</b>	4,3	5,4 - 3,3	9,1 - 2,4
<b>Mali</b>	7,2	6,6 - 7,9	8,5 - 6,7
<b>Niger</b>	0,4	0,5 - 0,3	2,1 - 0,1
<b>Sénégal</b>	6,6	6,03 - 7,4	9,8 - 3,2
<b>Togo</b>	2,03	2,5 - 1,5	4,3 - 0,3

Source : ILOSTAT

### 2.1 Evolution du produit intérieur brut de l'UEMOA

L'UEMOA enregistre depuis 2012, un taux annuel de croissance économique supérieur à 6,0 % après un ralentissement observé en 2011 : à peine 1 % contre 4,3 % en 2010. Les effets conjugués d'un environnement mondial instable à la suite de la crise de la dette souveraine en Europe, de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire et de la mauvaise campagne agricole 2011/2012 expliquent en grande partie la

situation économique de 2011.

Depuis 2012, l'activité économique s'est accélérée et s'est maintenue sur une trajectoire de croissance dynamique tirée principalement par la demande intérieure et le secteur tertiaire malgré les défis, notamment sécuritaires auxquels est confrontée la zone.

**Tableau 5. Evolution du PIB nominal et croissance réelle dans l'UEMOA**

[UEMOA]	2013	2014	2015	2016	2017 (e)	2018 (e)	2019 (e)	2020 (p)
<b>PIB nominal (en milliards FCFA)</b>	57 962,7	62 645,0	67 105,7	70 961,9	75 760,0	81 146,7	86 842,6	90 426,2
<b>Poids dans le PIB (en % du PIB)</b>								
<b>Poids sectoriels</b>								
<b>Secteur primaire</b>	22,1	22,2	22,7	23,6	23,3	22,9	21,6	21,6
<b>Secteur secondaire</b>	20,5	20,8	20,2	19,9	20,4	20,9	22	22,1
<b>Secteur tertiaire</b>	57,4	57,0	57,1	56,6	56,3	56,1	56,4	56,3
<b>Facteurs de la demande</b>								
<b>Consommation finale</b>	84,4	83,3	82,7	82,7	82,8	82,3	81,6	81,3
<b>Investissement</b>	23,1	23,1	23,9	23,3	23,4	24,1	24,8	23,7
<b>Exportations</b>	25,6	24,8	24,0	22,8	23,1	23,2	22,4	20,5
<b>Importations</b>	33,1	31,2	30,6	28,8	29,3	29,7	28,8	25,5
<b>Taux de croissance réelle du PIB (en %)</b>	6,0	6,7	6,4	6,2	6,5	6,4	6,1	2,6
<b>Contribution sectorielle à la croissance du PIB (en points de %)</b>								
<b>Secteur primaire</b>	1,0	1,7	1,0	1,0	1,0	1,3	0,8	0,3
<b>Secteur secondaire</b>	1,5	1,1	1,2	0,7	1,9	1,8	1,7	0,7
<b>Secteur tertiaire</b>	3,6	3,9	4,2	4,5	3,6	3,3	3,6	1,6
<b>Contribution des facteurs de la demande à la croissance du PIB (en points de %)</b>								
<b>Consommation finale</b>	83,5	81,4	82,5	83,1	82,4	80,5	79,0	78,8
<b>Investissement</b>	22,7	23,4	24,8	24,6	25,3	26,6	26,9	24,9
<b>Commerce extérieur</b>	-6,1	-4,8	-7,3	-7,7	-7,7	-7,1	-5,9	-3,7

Source : BCEAO ; (e) : estimation ; (p) perspectives

Le taux de croissance du PIB réel a connu un léger ralentissement à partir de 2017 en passant de 6,5 % en 2017 à 6,4 % en 2018 avant de s'établir à 6,1 % en 2019. Toutefois, l'UEMOA demeure l'une des zones économiques les plus dynamiques en Afrique avec un taux de croissance supérieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (2,8 % en 2017 et 3,4 % en 2019<sup>9</sup>).

Tous les pays de la zone sont sur des trajectoires

de croissance dynamique dues à l'amélioration progressive de la conjoncture internationale, aux plans d'investissements publics massifs mis en œuvre et à la hausse de la production agricole dans la plupart des pays.

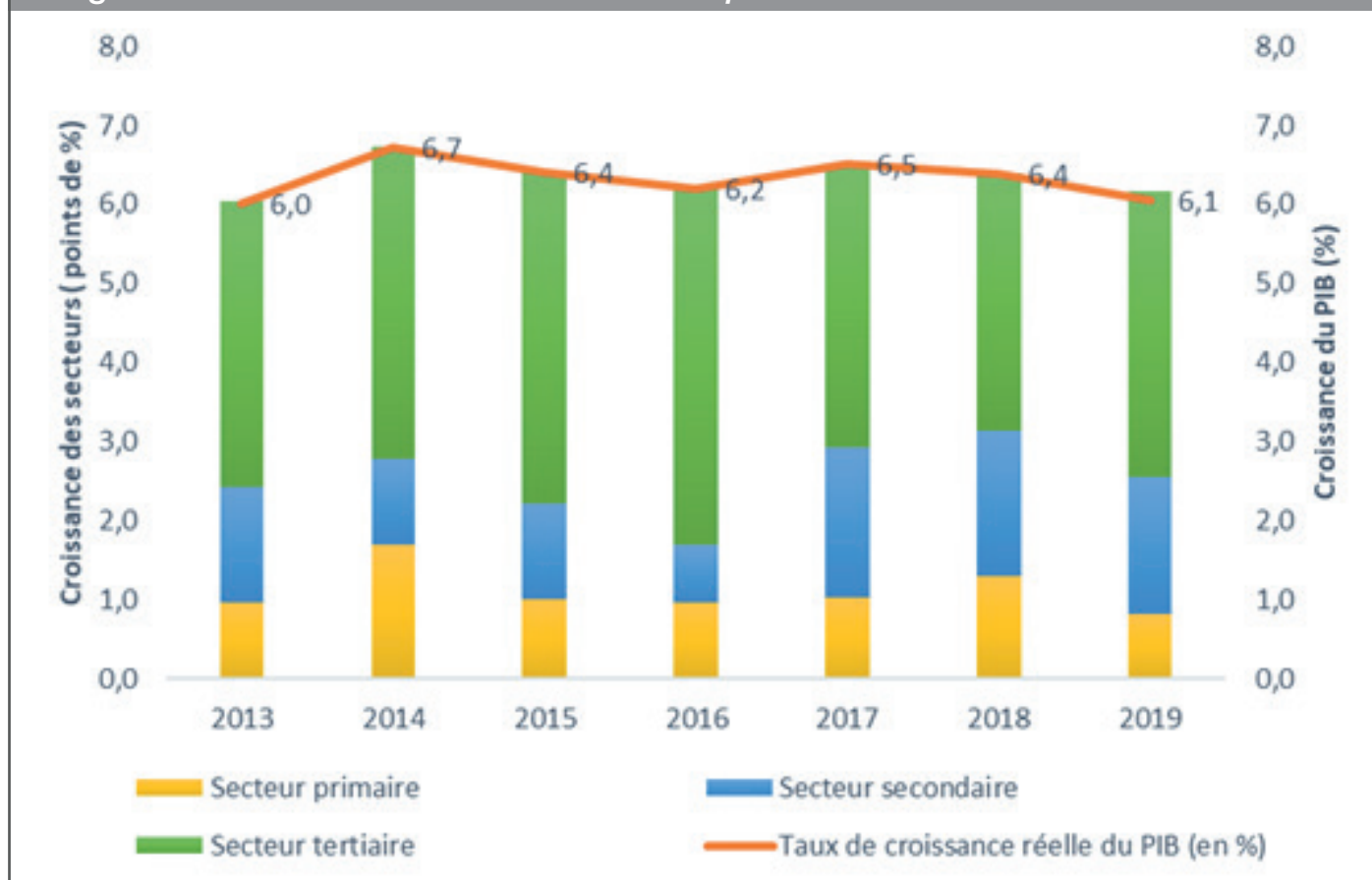
La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 devrait avoir des répercussions négatives sur l'activité économique dans la région. Les mesures prises par les autorités afin de limiter la propagation du

<sup>9</sup> Banque Africaine de Développement (BAD, 2020)

virus ont perturbé la production et la demande. La baisse des prix des principaux produits d'exportation a fini d'aggraver la situation économique des pays. Ainsi, le taux de croissance du PIB passerait

de 6,1 % en 2019 à 2,6 % en 2020. La croissance devrait ensuite reprendre en 2021 pour atteindre 6,8 % selon les prévisions du FMI.

Figure 1. Taux de croissance économique réelle et contributions sectorielles



Source : Données BCEAO

## Au plan sectoriel

**Le secteur primaire**, dominé par le secteur agricole tributaire des aléas climatiques, représente près du quart de la valeur ajoutée totale de l'UEMOA. Toutefois, la part du secteur primaire dans le PIB est en baisse depuis 2016 : elle est passée de 23,6% en 2016 à 21,6% en 2019. La production agricole a enregistré une hausse du fait d'une pluviométrie satisfaisante et de la poursuite de l'exécution des projets visant à développer les filières agricoles.

Pour la campagne 2018-2019, la production vivrière a enregistré une hausse de 8,3%<sup>10</sup>. Si les principales cultures d'exportation ont augmenté (coton : +3,1% ; arachide : +3,7% ; noix de cajou : +4 % ; caoutchouc : +5,8%). La production de cacao a baissé de 3,7% du fait notamment de la maladie de Swollen Shoot sur les vergers.

**La contribution du secteur secondaire** à la croissance du PIB a baissé entre 2018 et 2019. Elle est passée de 1,8 point en 2018 à 1,7 point en 2019. Toutefois, le secteur demeure dynamique avec une croissance estimée à 8,0% en 2019 contre 8,5% en 2018. Les performances du secteur secondaire sont dues notamment au regain d'activité dans l'industrie manufacturière et les BTP, qui bénéficient du maintien du rythme soutenu des investissements publics et privés dans les infrastructures et l'accroissement de l'offre d'énergie électrique. En 2018, la production industrielle est ressortie en hausse de 4,3%<sup>11</sup> dans l'UEMOA. Cette hausse a été observée dans la plupart des pays.

**Le secteur tertiaire** reste le principal moteur de la croissance avec une contribution de 3,6 points en 2019, imputable à la bonne tenue des activités commerciales et des services, notamment les transports,

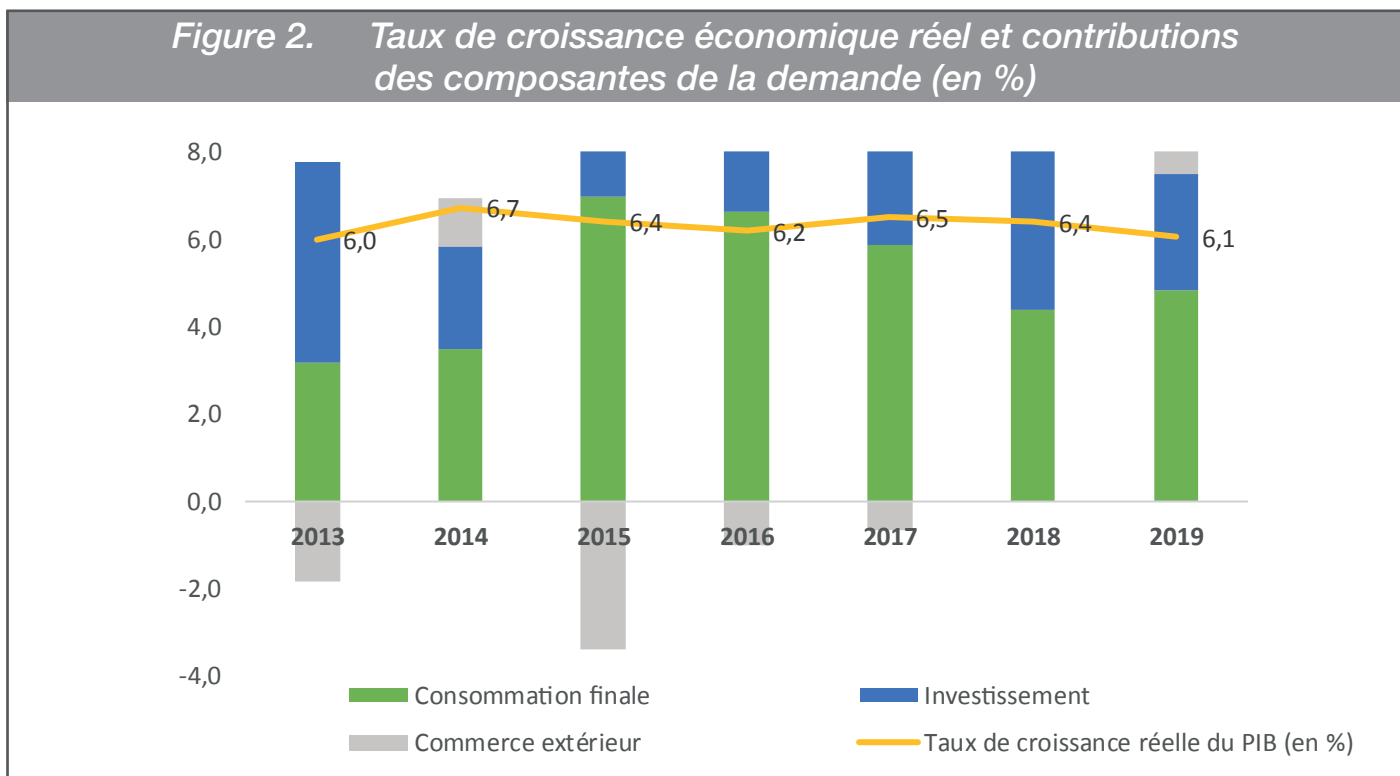
<sup>10</sup> Rapport annuel de la BCEAO 2018.  
<sup>11</sup> Rapport annuel de la BCEAO 2018.

les télécommunications et les services financiers.

### Du côté de la demande

La vigueur de l'activité économique dans l'Union repose essentiellement sur la consommation intérieure. Elle est soutenue par les importants investissements publics, la bonne tenue de la production vivrière et

le faible niveau d'inflation observé ces dernières années. La contribution des échanges extérieurs à la croissance ressort, quant à elle, la plupart du temps négative ou très faible, du fait des importations plus importantes que les exportations. La contribution des exportations a été de 1,8 point en 2018, elle est à 2,8 points en 2019.



Source : Données BCEAO

## 2.2 Respect des critères de convergence de l'UEMOA

Au titre de la surveillance multilatérale, la situation de non-respect par la quasi-totalité des Etats des critères de stabilité intérieure devrait se maintenir. Cette situation pourrait à terme avoir un impact négatif sur les critères d'inflation et de soutenabilité de la dette extérieure, respectés quant à eux, par la quasi-tota-

lité des Etats de l'UEMOA. Toutefois, le respect du critère relatif au ratio de la masse salariale devrait s'améliorer en raison des politiques budgétaires de consolidation de la gestion des finances publiques et de maîtrise de la masse salariale adoptées par les Etats de l'Union.

**Tableau 6. Nombre d'Etats ne respectant pas les critères de convergence**

	Norme	2015*	2016	2017	2018	2019	2020(p)
<b>Premier rang</b>							
<b>Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal</b>	≥-3%	5	7	4	4	3	8
<b>Taux d'inflation annuel moyen</b>	≤3%	0	0	0	0	0	0
<b>Encours de la dette publique intérieure et extérieure / PIB nominal</b>	≤70%	1	1	1	1	0	0
<b>Second rang</b>							
<b>Masse salariale/Recettes fiscales</b>	≤35%	5	5	5	6	5	5
<b>Taux de pression fiscale</b>	≥20%	7	7	7	8	8	8

Source : Commission de l'UEMOA, (\*) le nombre des critères de convergence a été réduit de 8 à 5 en 2015 et le plancher du taux de pression fiscale augmenté de 17 à 20%.

### 2.3 Situation monétaire

La masse monétaire a connu une croissance soutenue d'environ 12 % par an au cours de la période 2013-2019, rendue possible par une inflation modérée, voire faible. La politique monétaire a été relativement accommodante sur la période, en vue d'accompagner la croissance économique de l'Union particulièrement soutenue depuis 2012.

La croissance de la masse monétaire sur la période

2013-2019 est principalement due à la progression du crédit intérieur, aussi bien au niveau du crédit net à l'Etat (+17 % en moyenne annuel) que du crédit à l'économie (+14 % en moyenne annuel).

Les actifs extérieurs nets ont stagné entre 2013 et 2015 puis ont baissé de 22 % en 2016 à cause notamment des chocs sur les cours du cacao. Les actifs extérieurs nets ont progressé fortement depuis 2017 (+26 % par an) grâce aux émissions d'euro bonds de la Côte d'Ivoire et du Sénégal.

**Tableau 7. Tableau : Evolution de la situation monétaire consolidée des institutions monétaires de l'UEMOA**

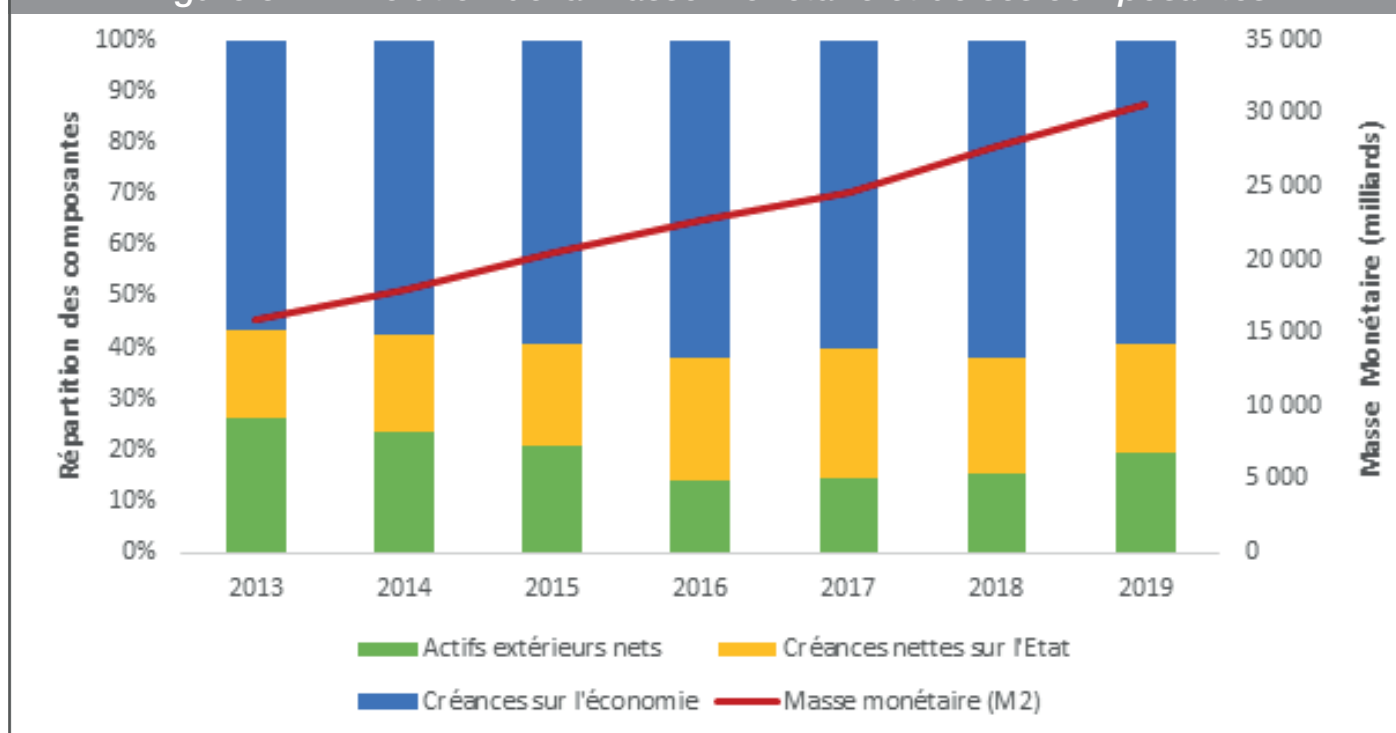
(En milliards de FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Actifs extérieurs nets</b>	4 731,6	4 747,4	4 753,5	3 696,8	4 172,5	5 375,1	7 315,2
<b>Créances intérieures</b>	15 497,6	18 114,9	21 196,4	24 715,7	27 438,0	30 023,8	31 727,6
<b>Créances nettes sur l'Etat</b>	3 126,7	3 898,9	4 479,3	6 387,2	7 276,8	7 960,8	8 116,7
<b>Créances sur l'économie</b>	10 268,8	11 692,5	13 508,7	16 638,0	17 484,0	21 911,4	22 454,5
<b>Masse monétaire (M2)</b>	15 845,2	17 870,1	20 531,1	22 717,3	24 649,8	27 715,1	30 600,8

Source : BCEAO

En termes de contribution à la masse monétaire, les créances à l'Etat ont stagné en raison de mesures prises pour assainir les finances publiques et réduire les déficits budgétaires. Par ailleurs, un recul de la

contribution à la croissance de la masse monétaire des avoirs extérieurs nets a été observé au cours de la période malgré une légère progression observée depuis 2017 (voir graphique infra).

Figure 3. Evolution de la masse monétaire et de ses composantes



Source : BCEAO

## 2.4 Système bancaire et marchés financiers

### 2.4.1 L'environnement bancaire

Le système bancaire de l'UEMOA comptait, à fin décembre 2019, 150 établissements agréés, soit 130 banques et 20 établissements financiers à caractère

bancaire<sup>12</sup>. A fin 2018, l'union comptait 144 établissements agréés.

Le nombre de guichets GAB (Guichets Automatiques de Banque) s'élevait à 3 698<sup>13</sup> unités en 2018 contre 3 217 unités en 2017, soit une augmentation d'environ 15 %.

Tableau 8. Evolution en milliards de FCFA de l'actif des banques commerciales de l'Union

(En milliards de FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Actifs/Passifs</b>	20 399,1	25 290,7	27 483,2	30 258,7	37 752,9

Source : BCEAO

Selon le rapport sur la politique monétaire de la BCEAO, l'actif des banques commerciales a été multiplié par 1,9 entre 2015 et 2019, ce qui traduit une hausse des emplois des banques. La qualité du portefeuille des banques et établissements financiers à caractère bancaire de l'Union s'est donc améliorée. Les emplois ont atteint 35 815,6 milliards de FCFA à

fin 2019, soit une augmentation de 9,7 % par rapport à 2018. Cette évolution résulte d'une progression des crédits à la clientèle (+10,1 %), notamment ceux à moyen terme (+22,4 %).

Les ressources bancaires ont augmenté de 3 353,6 milliards de FCFA pour atteindre 32 971,5 milliards

<sup>12</sup> BCEAO - RAPPORT SUR LES CONDITIONS DE BANQUE DANS L'UEMOA 2019.

<sup>13</sup> BCEAO - Rapport annuel sur la monétique interbancaire de l'UEMOA, 2018.

de FCFA à fin décembre 2019. Cela est en partie dû à la hausse concomitante des dépôts et emprunts (+11,02 %) et des fonds propres nets (+15,7 %).

## 2.4.2 Microfinance

Le nombre de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) dans l'UMOA était d'environ 508 à fin décembre 2019<sup>14</sup>. L'accès des populations aux services financiers fournis par les institutions de microfinance a augmenté de 2 %, avec un nombre de bénéficiaires de 14 554 167 sur la période contre 14 290 490 un an plus tôt. Le nombre de points de service est évalué à 4 905 en décembre 2019 contre 4 390 en décembre 2018, soit une progression de 12 %.

L'examen des indicateurs d'intermédiation des SFD de l'Union montre une amélioration de l'inclusion financière, malgré un taux brut de dégradation du portefeuille qui s'est inscrit en hausse, ressortant à 6,1 % en décembre 2019 contre 7,1 % en décembre 2018, pour une norme généralement admise de 3 % dans le secteur.

En 2019, le montant des dépôts collectés s'est élevé à 1 473,7 milliards de FCFA contre 1 243,2 milliards de FCFA en 2018, soit une augmentation de 19 %. Le montant moyen de l'épargne par client s'est établi à 101 266 de FCFA à fin décembre 2019 contre 89 442 de FCFA à fin décembre 2018.

Pour l'ensemble des SFD de l'UMOA, l'épargne collectée a représenté 5,4 % de la totalité des dépôts détenus par les établissements de crédit de l'Union contre 5,3 % un an plus tôt.

## 2.4.3 Le marché financier de l'UEMOA

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créance (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres ; alors que ceux des titres publics par syndication, des obligations privées et des actions sont quant à eux régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers

(CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR)

### • Organisation du marché par syndication

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional (MFR) de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat membre par une Antenne Nationale de Bourse (ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la cote, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;

<sup>14</sup> BCEAO - Situation de la microfinance dans l'UMOA à fin décembre 2019.



- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

#### • **Organisation du marché par adjudication**

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA<sup>15</sup> ;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats

membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;

- Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale<sup>16</sup>;

- Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional<sup>17</sup>.

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

#### **Le marché des capitaux**

Organisé par la BRVM, le marché des capitaux privés est constitué des actions et des obligations publiques et privées.

#### **BRVM : Présentation et rôles**

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

#### **Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM**

Depuis 2016, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives qui s'accéléraient jusqu'en 2018 puis un ralentissement en 2019. Il a reculé de -3,8 % en 2016 à -16,81% en 2017 et -29,14 % en 2018. Toutefois, la baisse s'est ralentie

<sup>15</sup> Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

<sup>16</sup> Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés.

<sup>17</sup> L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

en 2019 pour atteindre -3,4 %.

Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et boisson ainsi que l'agro-Industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement. La baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2019, l'Indice BRVM Composite est passé de 172,2 le 31/12/2018 à 159,2 le 31/12/2019. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 845 milliards de FCFA à fin 2018 à 4 741 milliards de FCFA à fin 2019, soit une baisse de 2 %.

La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA de transactions en 2018 et 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 4 233 milliards de FCFA au 31 décembre 2019 contre 3 444 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 23 %. Cette embellie a été impulsée par l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

**Tableau 9. Evolution du marché financier de la BRVM**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Indices BRVM 10</b>	246	268	290	262	220	154	149
<b>Indices BRVM composite</b>	232	258	304	292	243	172	159
<b>Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de FCFA</b>	6 706	7 459	9 079	10 216	9 806	8 289	8 973
<b>Marché Actions</b>	5 634	6 320	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741
<b>Marché Obligations</b>	1 073	1 139	1 579	2 509	2 970	3 444	4 233
<b>Nombre de sociétés cotées</b>	37	38	39	43	45	45	46

Source : BRVM

### Le marché régional des titres publics

Afin de satisfaire leurs besoins de financement, les Etats membres de l'Union font appel à deux modes de placement des titres publics : soit par adjudication ou par syndication. Dans l'UEMOA, les adjudications de titres publics se font à prix ou taux multiples alors que les syndications se font à prix fixes.

- **Evolution des émissions de titres publics**

Le montant global des émissions brutes sur le marché régional de la dette publique s'élevait à 4 112,2

milliards de FCFA à fin 2019 contre 3 277,6 milliards de FCFA à la même période en 2018. L'évolution des émissions brutes est en partie due à une présence plus marquée de la Côte d'Ivoire et du Sénégal sur le marché financier régional par rapport à l'année précédente. Quant aux émissions nettes, elles se sont établies à 910,8 milliards de FCFA sur la même période contre 342,8 milliards de FCFA en 2018.

Au cours de 2019, les mobilisations de ressources sur le marché financier régional ont été réalisées ma-

jointement sur le compartiment des obligations du Trésor (60 %). La préférence des Etats reste donc orientée sur les titres de moyen et long terme, en raison notamment du financement des vastes projets d'infrastructures engagées. Les titres de maturité de 3 et 5 ans ont été les plus sollicités avec des montants mobilisés de 1 146,5 milliards de FCFA et 474,5 milliards respectivement, soit 91,3 % du montant total des émissions d'obligations par adjudication.

Le volume total des émissions par adjudication sur le compartiment obligataire s'est établi à 1 775,0 milliards de FCFA en 2019 contre 943,9 milliards de FCFA un an plus tôt. Quant au volume des émissions obligataires par syndication, il a atteint 692,0

milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 152,3 milliards de FCFA par rapport à la même période en 2018.

Pour l'ensemble des émissions obligataires en 2019, le taux moyen de rendement s'est établi à 6,42 % contre 6,29 % un an plus tôt, soit une hausse de 13 points de base.

Sur le compartiment des bons du Trésor, soixante-dix (63) émissions ont été réalisées au cours de l'année 2019, pour un montant total de 1 645,1 milliards de FCFA, contre 1 489,4 en 2018. La maturité de 12 mois a été la plus sollicitée, avec quarante-deux (42) émissions d'une valeur globale de 885,1 milliards de FCFA, soit 53,8% de la valeur totale des bons.

**Tableau 10. Emissions brutes sur le marché financier régional des titres publics**

<i>(en milliards de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Bons</b>	1541	1578	1489	1 645
<b>Obligations</b>	2871	2122	1788	2 467
<b>Adjudication</b>	1970	1165	944	1 775
<b>Syndication</b>	901	957	844	692
<b>Total</b>	4412	3700	3278	4 112

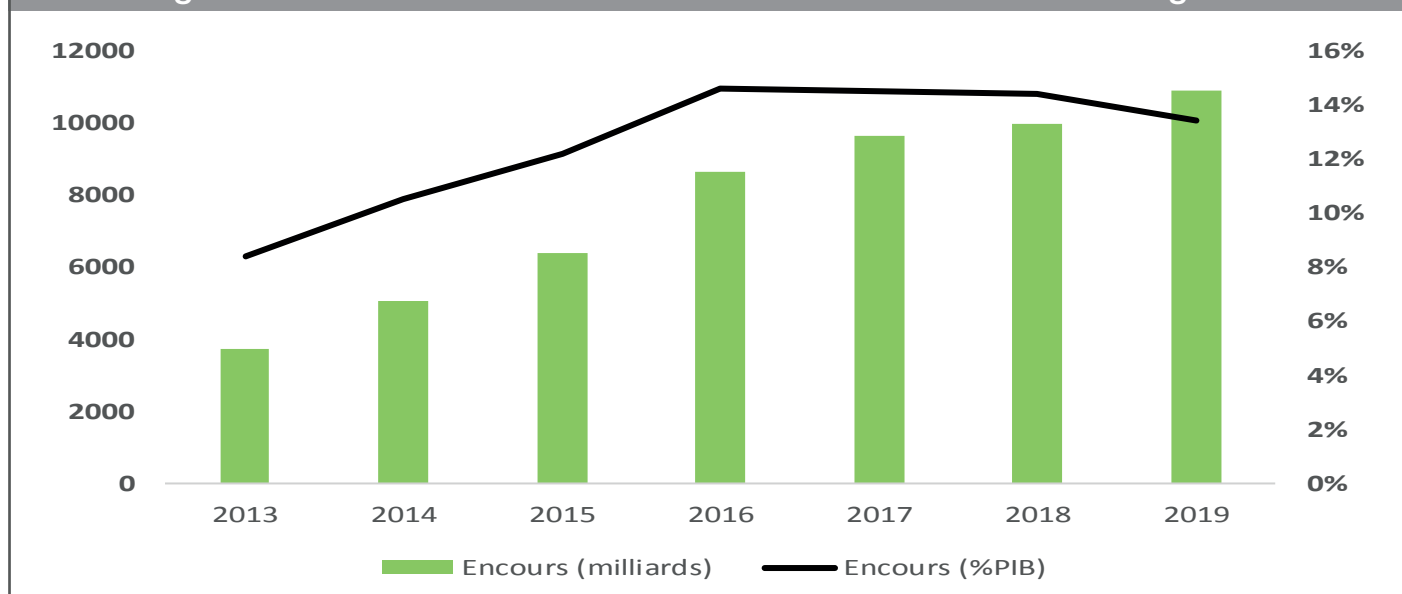
Source : Rapport sur la politique monétaire de l'UMOA décembre 2019

• **Evolution de l'encours de la dette sur le marché régional**

L'encours global des titres publics est ressorti à 10 883,5 milliards de FCFA à fin décembre 2019, soit

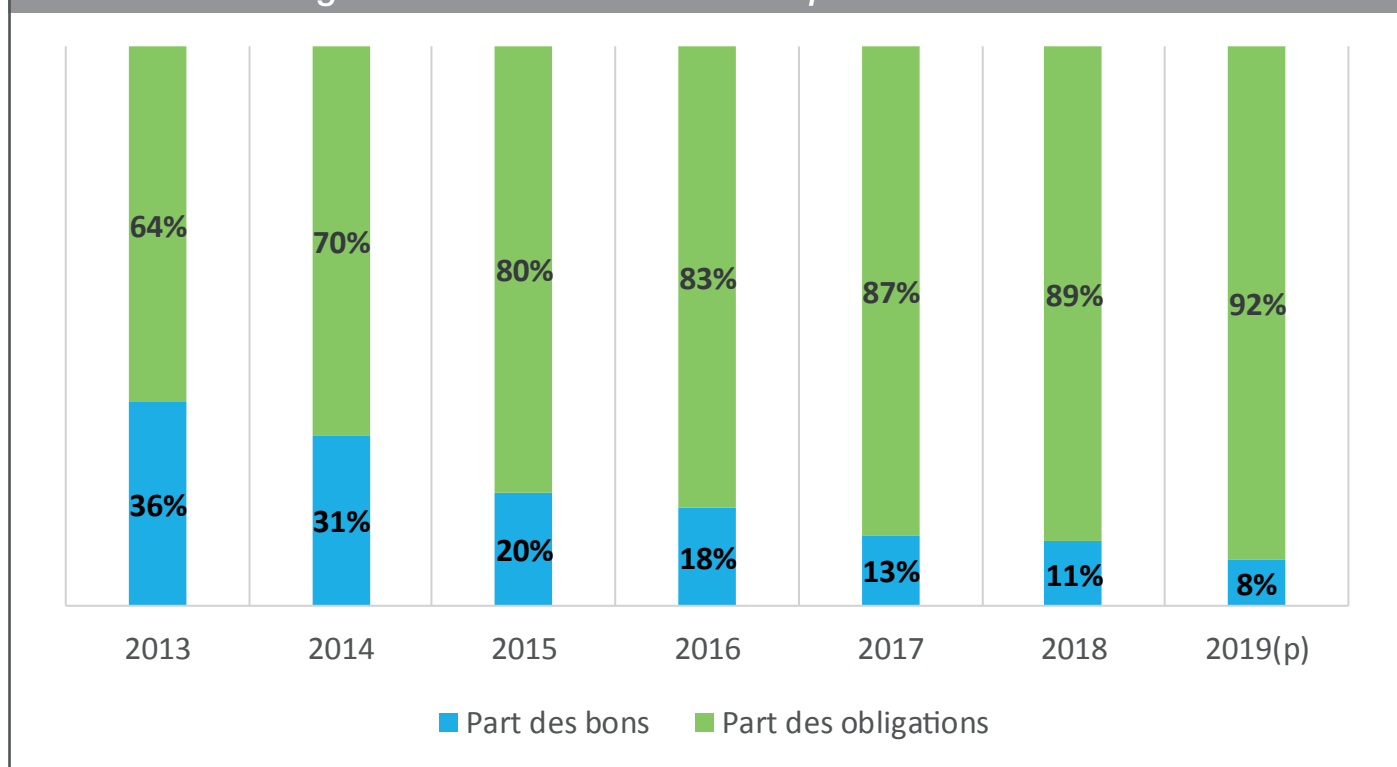
13,9 % du PIB. La structure de cet encours reste dominée par les obligations du Trésor qui représentent 91,8 % du total.

**Figure 4. Evolution de l'encours de la dette sur le marché régional**



Source : BCEAO, Agence UMOA-Titres

Figure 5. Evolution de la composition de la dette



Source : BCEAO, Agence UMOA-Titres

Sur la base des programmes d'émissions recueillis auprès des Etats membres de l'Union, le montant total des ressources à mobiliser sur le marché régional s'élèverait à 4 361,0 milliards de FCFA en 2020, en hausse de 6,1 % par rapport aux réalisations de 2019.

Les tombées d'échéances se situeraient à 2 631,4 milliards de FCFA à fin décembre 2020 et les émissions nettes ressortiraient positives à 1 425,0 milliards de FCFA, ce qui porterait l'encours des titres publics à 12 308,5 milliards de FCFA à fin décembre 2020, soit 14,2 % du PIB.

#### 2.4.4 Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UEMOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou les SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

## 2.5 Taux d'inflation

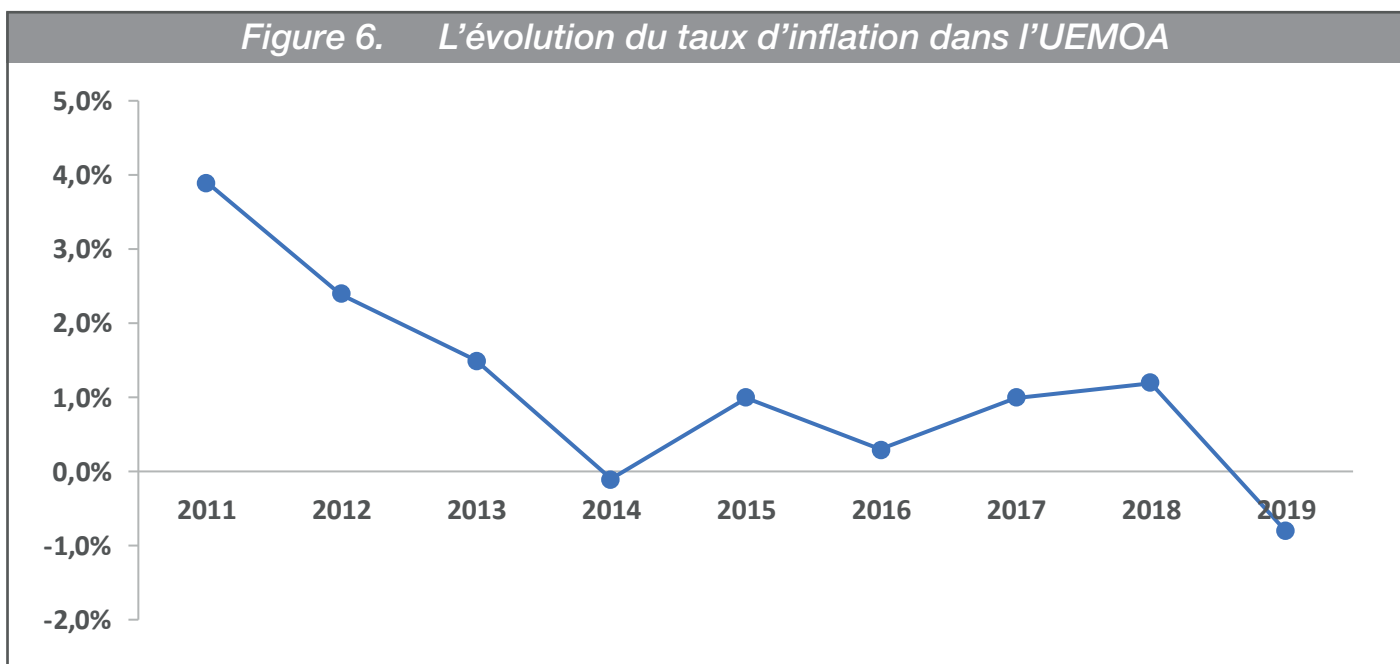
Les mouvements observés au niveau de l'inflation dans l'Union sont liés à l'évolution de la production vivrière, aux fluctuations du cours du pétrole et aux termes de l'échange. Ainsi, sur la période 2011-2014, l'inflation s'est orientée à la baisse dans l'Union grâce à une bonne tenue des productions vivrières, un meilleur approvisionnement des marchés, une baisse des prix des céréales locales conjuguée à celle des cours du pétrole brut ainsi qu'à l'amélioration des termes de l'échange.

La progression du taux d'inflation observée en 2015 est imputable à l'augmentation générale des prix des produits alimentaires, en partie accentuée par des anticipations défavorables sur les résultats de la campagne céréalière 2015-2016 dans les pays du Sahel. Cette situation s'étant inversée en 2016, le taux d'inflation a fléchi pour atteindre en moyenne annuelle 0,3 %.

Le regain observé en 2017 à 1,0 % est imputable au renchérissement des prix des produits alimentaires locaux. Du fait de la hausse des cours du pétrole brut en 2018 et de leur répercussion sur les prix à la pompe des carburants, le taux d'inflation a atteint

1,2 %. En 2019, il est passé à -0,8 %. Ce repli est dû en partie à l'effet combiné d'une baisse des prix des produits céréaliers, du fait d'un approvisionnement

très satisfaisant des marchés et de la baisse de la demande extérieure de certains pays du fait de la situation sécuritaire.



Source : BCEAO

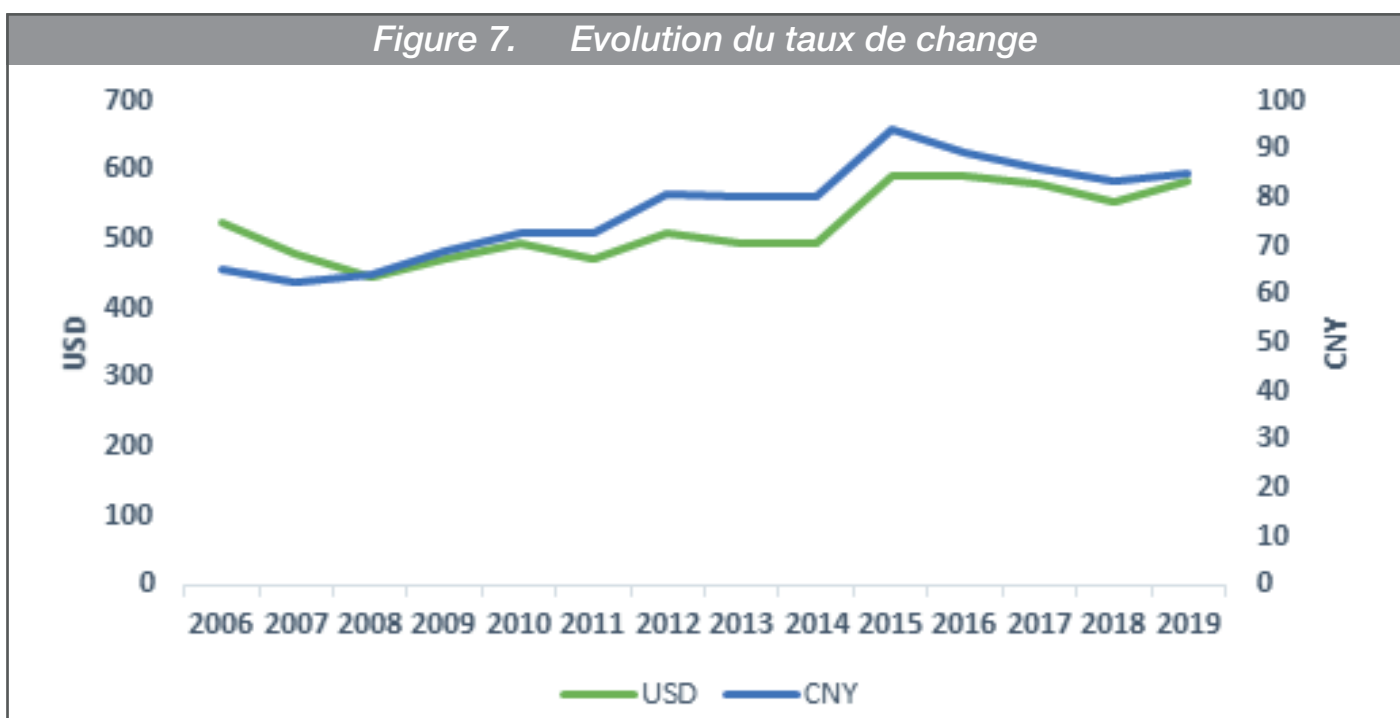
## 2.6 Taux de change

Le graphique infra représente l'évolution des taux de change (quantité de CFA pour une unité de devise étrangère) du franc CFA vis-à-vis du dollar américain (USD) et du yuan chinois (CNY).

Il ressort que les évolutions du taux de change du

FCFA vis-à-vis du dollar américain et de la monnaie chinoise sont similaires.

Le FCFA s'est déprécié par rapport à ces deux monnaies sur la période 2008-2015, avec un pic en 2015, avant de s'apprécier depuis lors. Ces périodes correspondent à des phases de dépréciation et d'appréciation de l'euro face au dollar.



Source : BCEAO

## 2.7 Réserves étrangères

Les réserves des huit (8) Etats membres de l'UEMOA sont centralisées au niveau de la BCEAO.

Après une diminution des réserves de change en 2016 en raison de la baisse de la mobilisation des ressources extérieures par les Etats, du recul des entrées de capitaux privés et de la hausse des engagements extérieurs des banques, les réserves de changes se sont améliorées de 17 % par an à partir de 2017 pour atteindre 10 357 milliards de FCFA en 2019. Cela est en partie dû au rapatriement par la

Côte d'Ivoire et le Sénégal du produit des euro-obligations émises sur les marchés internationaux en 2017 et 2018.

Le niveau des réserves de change de l'Union assure un taux de couverture de l'émission monétaire de 78,4 % à fin décembre 2019. Le niveau de couverture du stock des avoirs officiels de réserve est ressorti en hausse de 21,0%. A fin décembre 2019, il couvrait 6,6 mois d'importations de biens et services contre 5,7 à la même période une année plus tôt .

**Tableau 11. Situation des réserves de change des institutions monétaires de l'UEMOA**

<i>En milliards de FCFA</i>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Avoirs de réserves</b>	6 623	7 066	7 523	6 529	7 184	8 561	10 357
<b>Or monétaire</b>	708	761	780	840	811	884	1 121
<b>Monnaies étrangères</b>	36	12	21	17	15	12	13
<b>Dépôts et titres inclus dans les réserves officielles</b>	5 160	5 648	5 976	5 113	5 699	6 817	8 218
<b>Position de réserve au FMI</b>	24	25	27	207	192	197	202
<b>Droits de tirage spéciaux</b>	695	620	719	352	467	651	803

Source : BCEAO

## 3.1 Balance des paiements

Depuis 2017, les transactions économiques et financières de l'UEMOA avec le reste du monde se sont traduites par un solde global positif de 304,1 milliards de FCFA en 2017, 1 088,2 milliards de FCFA en 2018 et 1 659,4 milliards de FCFA en 2019. Une performance bien différente de celle des années 2015 et 2016 qui ont enregistré des déficits respectifs de 946,8 milliards de FCFA et 189,8 milliards de FCFA. Cette nette amélioration résulte d'une augmentation des entrées nettes au titre des comptes de capital et financier, partiellement compensée par la détérioration du déficit courant. Le solde global, quoique positif, devrait aussi marquer un fort repli en 2020. Il devrait passer de 1 659,4 milliards de FCFA en 2019 à 1 161,7 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 30 %.

Le déficit commercial s'est aggravé en 2019 par rapport à 2018 en raison notamment de la progression des importations (+5 %) plus rapide que celle des exportations (+3 %). L'augmentation des importations en 2019 est imputable notamment à la dynamique d'acquisition de biens d'équipement et

intermédiaires (respectivement +12 % et +11 %). Quant à la progression des exportations en 2019, elle est induite par la hausse des ventes de cacao et de coton (+11 %) ainsi que celles d'uranium et de zinc (respectivement +19 % et +16 %). La hausse de ces recettes est freinée notamment par les fortes baisses des ventes de bois (-23 %) et de noix de cajou (-19 %).

Le déficit commercial pourrait s'améliorer en 2020 avec une baisse des importations (-7 %) deux fois plus forte que celle des exportations (-3 %). Le produit le plus impacté serait le pétrole.

S'agissant du compte de capital, son excédent a progressé de 24 % en 2019 par rapport à l'année précédente en cohérence notamment avec la hausse des dons-projets. Cette tendance devrait se prolonger en 2020, avec une hausse de 13%.

La forte progression des entrées nettes au titre du compte financier en 2019 est principalement imputable à la hausse des investissements directs (+5 %) et celle des tirages publics (+55 %).

**Tableau 12. Statistiques de la balance des paiements de l'UEMOA**

LIBELLE POSTE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (*)	2020 (**)
								Est.	Prév.
<b>Compte des transactions courantes</b>	-2 174,7	-3 031,5	-2 547,1	-3 200,7	-3 211,1	-4 054,6	-4 608,7	-4 686,5	-4 607,0
<b>Balance des biens et services</b>	-2 872,6	-4 347,7	-4 015,8	-4 488,2	-4 344,4	-4 749,8	-5 304,6	-5 677,4	-4 580,7
<b>Exportations de biens FOB dont :</b>	<b>12 798,4</b>	<b>12 701,3</b>	<b>13 340,5</b>	<b>13 996,8</b>	<b>13 947,3</b>	<b>15 161,3</b>	<b>16 269,7</b>	<b>16 771,6</b>	<b>16 343,3</b>
Pétrole	2 328,1	1 846,1	1 679,8	1 421,2	1 120,5	1 200,1	1 384,8	1 337,6	669,7
Or	2 840,4	2 318,1	2 290,5	2 535,9	2 952,5	3 236,8	3 711,3	4 118,9	4 516,9
Cacao	1 727,8	1 939,0	2 302,9	3 045,4	2 748,6	2 907,8	2 537,4	2 811,6	2 800,0
Coton	585,7	679,7	743,8	734,7	628,2	882,7	1 029,2	993,5	904,8
Caoutchouc	412,8	376,8	302,7	298,8	329,5	489,7	419,9	482,8	476,7
Uranium	338,7	302,8	240,5	240,8	177,7	169,6	117,2	139,2	124,6
Acide phosphorique	162,1	95,6	67,0	84,1	124,1	96,0	194,6	179,7	209,8
Bois	91,5	83,8	102,6	104,6	79,8	88,7	117,4	90,7	93,0
Café	87,4	95,1	65,1	72,0	72,0	77,9	83,2	80,2	86,2
Zinc	0,0	12,5	43,1	32,7	51,2	95,8	94,8	110,0	110,5
Noix d'anacarde	269,7	275,3	514,8	650,6	719,3	950,6	919,2	742,3	723,2
Autres exportations	3 951,4	4 670,5	5 014,0	4 768,9	4 937,6	4 958,3	5 648,7	5 685,1	5 628,0
Dont intra-UEMOA	2 111,7	2 073,9	2 230,6	2 236,1	2 245,8	2 340,5	2 495,9	2 589,7	2 682,9

<b>Réexportations</b>	818,8	1 038,7	1 265,2	974,1	1 123,7	1 174,3	1 243,0	742,1	798,7
<b>Importations de biens CAF dont :</b>	<b>-16 195,3</b>	<b>-16 810,0</b>	<b>-16 879,3</b>	<b>-17 879,2</b>	<b>-17 512,2</b>	<b>-19 187,7</b>	<b>-21 143,2</b>	<b>-22 245,6</b>	<b>-20 758,2</b>
<b>Produits alimentaires</b>	-2 916,5	-2 942,3	-3 193,8	-3 297,5	-3 413,9	-3 975,9	-4 027,0	-3 991,8	-4 225,0
<b>Autres biens de consommation courante</b>	-2 023,6	-1 989,3	-2 267,9	-2 407,7	-2 535,8	-2 982,7	-2 961,1	-3 172,1	-3 342,4
<b>Produits pétroliers</b>	-4 355,0	-4 030,0	-3 851,9	-3 312,6	-2 875,8	-3 502,8	-4 334,5	-4 146,8	-2 133,1
<b>Biens intermédiaires</b>	-2 613,6	-3 003,9	-2 941,8	-3 309,7	-3 178,6	-3 351,1	-3 833,0	-4 284,6	-4 364,5
<b>Biens d'équipement</b>	-3 154,5	-3 394,8	-3 541,3	-4 127,9	-3 947,8	-3 938,5	-4 283,9	-4 737,2	-4 740,4
<b>Autres importations</b>	-1 132,2	-1 449,7	-1 082,7	-1 423,8	-1 560,3	-1 436,7	-1 703,7	-1 913,1	-1 952,7
<b>Dont intra-UEMOA</b>	-2 111,7	-2 073,9	-2 230,6	-2 236,1	-2 245,8	-2 340,5	-2 495,9	-2 589,7	-2 682,6
<b>Balance des services</b>	<b>-2 303,5</b>	<b>-2 944,9</b>	<b>-2 986,1</b>	<b>-3 255,9</b>	<b>-3 308,6</b>	<b>-3 453,2</b>	<b>-3 418,4</b>	<b>-3 501,5</b>	<b>-3 251,4</b>
<b>Crédit</b>	<b>2 022,0</b>	<b>2 161,5</b>	<b>2 189,2</b>	<b>2 302,3</b>	<b>2 468,0</b>	<b>2 573,8</b>	<b>2 827,2</b>	<b>2 895,0</b>	<b>2 429,0</b>
<b>Dont voyage</b>	586,8	658,5	661,6	672,9	843,9	887,5	956,1	963,9	790,9
<b>Débit</b>	<b>-4 325,4</b>	<b>-5 106,4</b>	<b>-5 175,3</b>	<b>-5 558,2</b>	<b>-5 776,6</b>	<b>-6 027,0</b>	<b>-6 245,6</b>	<b>-6 396,5</b>	<b>-5 680,3</b>
<b>Dont fret et assurances</b>	-2 315,0	-2 504,5	-2 457,8	-2 596,1	-2 529,1	-2 729,8	-2 982,3	-3 298,1	-3 051,5
<b>Balance des revenus primaires</b>	<b>-1 014,7</b>	<b>-1 028,4</b>	<b>-1 067,2</b>	<b>-1 237,3</b>	<b>-1 462,7</b>	<b>-1 868,5</b>	<b>-1 944,3</b>	<b>-2 122,2</b>	<b>-2 217,8</b>
<b>Balance des revenus secondaires</b>	<b>1 712,6</b>	<b>2 344,6</b>	<b>2 535,9</b>	<b>2 524,8</b>	<b>2 596,0</b>	<b>2 563,7</b>	<b>2 640,1</b>	<b>3 113,1</b>	<b>2 191,5</b>
<b>Compte de capital</b>	<b>4 921,4</b>	<b>1 189,3</b>	<b>1 168,7</b>	<b>1 158,1</b>	<b>1 095,8</b>	<b>1 211,1</b>	<b>1 293,1</b>	<b>1 607,5</b>	<b>1 812,6</b>
<b>Acquisition/cessions d'actifs non financiers</b>	32,8	10,1	9,4	-6,8	-6,4	-1,9	-9,8	-1,7	-1,8
<b>Transferts de capital</b>	4 888,6	1 179,2	1 159,3	1 164,9	1 102,2	1 213,0	1 303,0	1 609,2	1 814,4
<b>Compte financier</b>	<b>2 844,2</b>	<b>-1 957,2</b>	<b>-1 972,1</b>	<b>-2 676,4</b>	<b>-2 420,8</b>	<b>-3 314,3</b>	<b>-4 429,9</b>	<b>-4 834,6</b>	<b>-3 956,0</b>
<b>Investissement direct</b>	-1 002,0	-1 271,0	-1 023,6	-1 068,1	-884,9	-1 138,4	-1 288,6	-1 359,2	-1 382,8
<b>Investissements de portefeuille</b>	-266,3	-59,1	-734,2	-1 111,1	-1 168,1	-1 823,8	-1 968,1	-1 566,7	-895,2
<b>Dérivés financiers</b>	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	-2,9	0,5	0,0	0,0
<b>Autres investissements</b>	4 112,6	-627,1	-214,3	-497,5	-367,9	-349,2	-1 173,7	-1 908,7	-1 678,0
<b>Erreurs et omissions nettes</b>	<b>-39,8</b>	<b>28,7</b>	<b>-40,8</b>	<b>-71,7</b>	<b>-59,9</b>	<b>24,6</b>	<b>34,6</b>	<b>7,7</b>	<b>0,0</b>
<b>Solde global</b>	<b>-137,4</b>	<b>143,7</b>	<b>553,0</b>	<b>562,1</b>	<b>245,6</b>	<b>495,3</b>	<b>1 148,9</b>	<b>1 763,2</b>	<b>1 161,7</b>
<b>g- Ajustement statistique (2)</b>	<b>279,5</b>	<b>-711,8</b>	<b>-478,5</b>	<b>-752,0</b>	<b>-1 192,4</b>	<b>-191,2</b>	<b>-60,7</b>	<b>-103,8</b>	<b>0,0</b>
<b>h- SOLDE GLOBAL après ajustement (f+g)</b>	<b>142,1</b>	<b>-568,2</b>	<b>74,5</b>	<b>-189,8</b>	<b>-946,8</b>	<b>304,1</b>	<b>1 088,2</b>	<b>1 659,4</b>	<b>1 161,7</b>

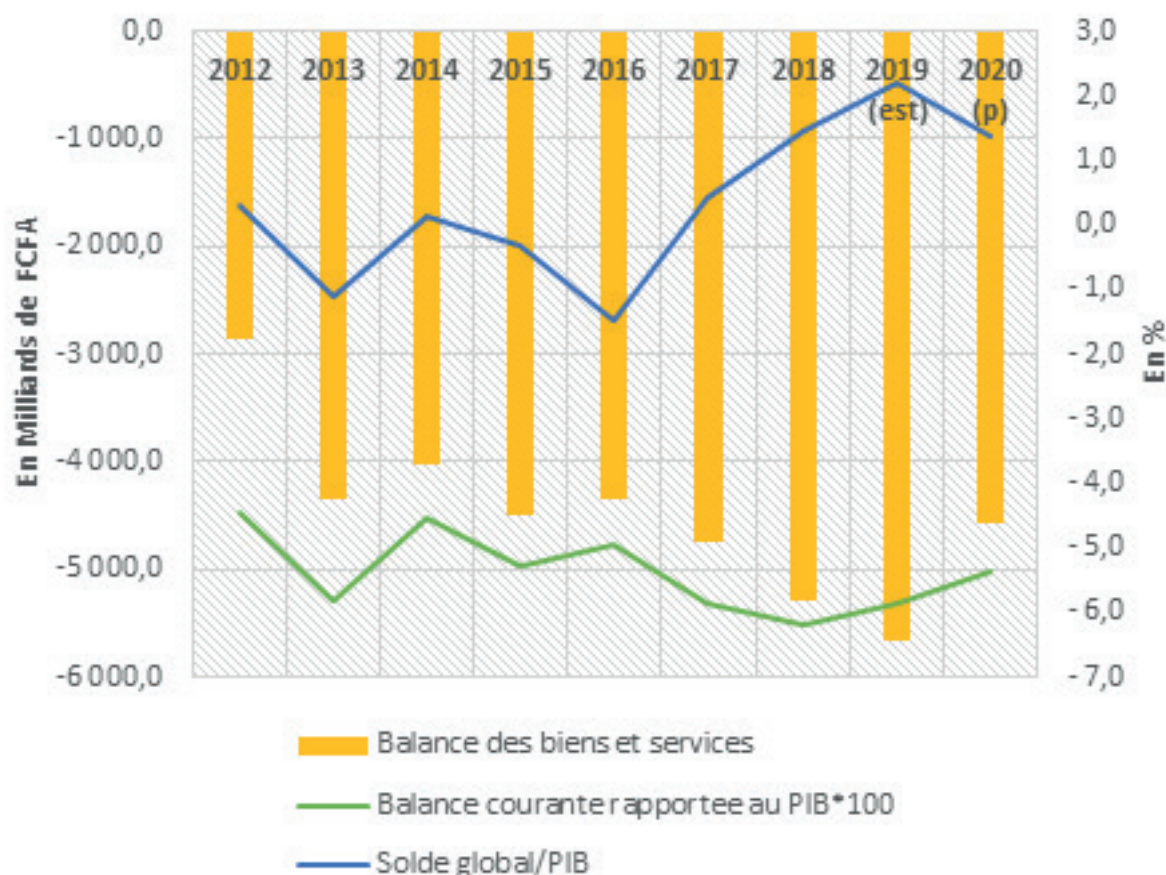
Source : BCEAO

Le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est légèrement amélioré en 2019 à 5,8 % du PIB contre 6,2 % en 2018<sup>18</sup>. Il devrait baisser de nouveau en 2020 pour atteindre 5,4 % du PIB.

<sup>18</sup> Cela ne prend pas en compte l'impact de la crise sanitaire COVID-19



Figure 8. Evolution des soldes caractéristiques de la balance des paiements de l'UEMOA



Source : BCEAO

## 3.2 Commerce international

### 3.2.1 Politique commerciale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEi) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce - OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la consti-

tution d'une Union douanière ;

- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;

- Une Union douanière mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.

- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping). L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, d'une « Stratégie régionale de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA » et d'un « Cadre logique pour la mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA ».

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est d'aider les Etats membres à augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui

constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

## **Le Tarif Extérieur Commun**

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- (i) Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;
- (ii) Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;
- (iii) Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;
- (iv) Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;
- (v) La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

- **Les règles spécifiques applicables au**

### **commerce extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO**

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEi, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans<sup>19</sup>;
- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires
- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze autres pays** (y compris les sept pays

de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG Tout sauf les armes qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

### **3.2.2 Echanges internationaux en valeur et par destination**

Les exportations totales des pays de l'UEMOA ont augmenté entre 2013 et 2018, passant de 14 737 milliards de FCFA en 2013 à 17 595 milliards de FCFA en 2018. Le reste de l'Afrique a perdu sa place de premier partenaire de l'UEMOA depuis 2013 au profit de l'Europe. Le principal partenaire de l'Union en 2018 à l'exportation est l'Europe (7 689 milliards de FCFA), suivi du reste de l'Afrique (4 293 milliards de FCFA), de l'Asie (4 047 milliards de FCFA), et enfin l'Amérique (1 249 milliards de FCFA).

Les importations totales des pays de l'UEMOA ont augmenté entre 2013 et 2017, passant de 18 820

19 Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

milliards de FCFA en 2013 à 22 936 milliards de FCFA en 2018. Leur principal partenaire en 2018 à l'importation est l'Europe (9 496 milliards de FCFA), suivi de l'Asie (8 188 milliards de FCFA). Le reste de l'Afrique et l'Amérique arrivent loin derrière, les

importations venant de ces régions s'élevaient respectivement à 3 440 milliards de FCFA et 1 583 milliards de FCFA en 2018. En 2012, l'Europe était déjà le principal partenaire à l'import de l'UEMOA, mais l'Afrique devançait l'Asie.

**Tableau 13. Evolution des échanges de l'UEMOA par pays/zone partenaire**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>EXPORTATION TOTALE<sup>20</sup> (en milliards FCFA)</b>	<b>14 737</b>	<b>15 726</b>	<b>17 046</b>	<b>16 175</b>	<b>17 367</b>	<b>17 595</b>
<b>EUROPE</b>	<b>6 027</b>	<b>6 007</b>	<b>7 415</b>	<b>7 052</b>	<b>7 520</b>	<b>7 689</b>
<b>Zone euro</b>	3 979	3 649	4 347	4 028	4 046	3 924
<b>France</b>	1 149	1 069	1 023	906	1 025	1 020
<b>Allemagne</b>	575	393	1 193	469	504	598
<b>Italie</b>	221	315	307	307	278	282
<b>Pays-Bas</b>	869	959	324	1 084	1 302	1 144
<b>Royaume-Uni</b>	206	236	290	340	347	282
<b>AFRIQUE</b>	<b>5 069</b>	<b>5 551</b>	<b>5 199</b>	<b>4 578</b>	<b>4 776</b>	<b>4 293</b>
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	3 434	3 208	2 608	2 556	2 813	2 516
<b>CEMAC</b>	157	519	307	97	122	141
<b>Afrique du Sud</b>	1 459	1 730	1 500	1 423	1 476	1 320
<b>AMERIQUE</b>	<b>1 267</b>	<b>1 227</b>	<b>955</b>	<b>1 326</b>	<b>1 355</b>	<b>1 249</b>
<b>Etats-Unis</b>	766	849	955	873	973	862
<b>Canada</b>	295	236	136	226	174	211
<b>Brésil</b>	162	47	51	49	52	70
<b>ASIE</b>	<b>2 093</b>	<b>2 611</b>	<b>2 932</b>	<b>3 057</b>	<b>3 491</b>	<b>4 047</b>
<b>Chine</b>	442	299	307	291	278	387
<b>Japon</b>	339	629	921	857	868	1 284
<b>Inde</b>	44	31	34	32	35	18
<b>IMPORTATION TOTALE (en milliards FCFA)</b>	<b>18 820</b>	<b>19 322</b>	<b>20 937</b>	<b>19 612</b>	<b>20 836</b>	<b>22 936</b>
<b>EUROPE</b>	<b>7 660</b>	<b>7 555</b>	<b>8 563</b>	<b>7 943</b>	<b>8 855</b>	<b>9 496</b>
<b>Zone euro</b>	5 966	5 951	6 930	6 256	6 918	6 973
<b>France</b>	2 484	2 666	3 203	2 824	2 959	3 028
<b>Allemagne</b>	546	599	628	667	667	688
<b>Italie</b>	320	367	586	431	438	459
<b>Pays-Bas</b>	1 186	889	775	745	1 104	963
<b>Royaume-Uni</b>	414	406	419	294	250	298
<b>AFRIQUE</b>	<b>3 651</b>	<b>3 497</b>	<b>2 973</b>	<b>2 491</b>	<b>2 625</b>	<b>3 440</b>
<b>CEDEAO (hors UEMOA)</b>	2 842	2 067	2 282	1 824	1 750	2 202
<b>Afrique du Sud</b>	339	328	398	353	396	390
<b>Maroc</b>	132	406	63	20	42	23
<b>AMERIQUE</b>	<b>1 694</b>	<b>2 203</b>	<b>2 659</b>	<b>1 628</b>	<b>1 375</b>	<b>1 583</b>
<b>Etats-Unis</b>	885	792	879	843	604	665
<b>Brésil</b>	301	213	272	255	333	275
<b>ASIE</b>	<b>5 589</b>	<b>5 681</b>	<b>7 391</b>	<b>7 315</b>	<b>7 730</b>	<b>8 188</b>
<b>Chine</b>	2 145	2 222	3 057	3 197	3 084	3 555
<b>Japon</b>	1 016	1 121	1 047	1 294	1 459	1 399
<b>Inde</b>	452	386	440	510	542	505

Source : BCEAO

<sup>20</sup> Exportations en valeur FOB ; Importations en valeur CAF, y inclus échanges intra-UEMOA.

### 3.2.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Les exportations de la région ont augmenté sur la période 2013-2018 d'environ 3 % par an en moyenne passant de 12 574 milliards de FCFA en 2013 à 14 890 milliards de FCFA en 2018. Cette évolution est notamment portée par l'augmentation des exportations de noix de cajou, cacao et d'or.

Au troisième trimestre 2019, les exportations des pays de l'union ont augmenté de 11 % par rapport à la même période en 2018. Cette croissance a été protégée notamment par la hausse des ventes d'or (+30,9 %), de cacao (+26,7 %) et de caoutchouc (+26,1 %), du fait principalement de la hausse combinée des prix sur les marchés internationaux et de

la hausse de production de ces produits. La croissance est toutefois freinée par le recul des ventes de noix de cajou (-7,7 %), de coton (-5,8 %) et du pétrole (-4,4 %) en lien avec la baisse des cours sur les marchés internationaux.

Les importations de produits alimentaires, de biens intermédiaires et d'équipement ont augmenté d'environ 4 % par an en moyenne sur la période 2013-2018. Au troisième trimestre 2019, les importations ont augmenté d'environ 5 % par rapport à la même période en 2018. Cette croissance a été portée notamment par l'augmentation des acquisitions de biens d'équipement et intermédiaires (+9,6%) et des approvisionnements en produits alimentaires et biens de consommation courante (+7,5 %)<sup>21</sup>.

**Tableau 14. Evolution des échanges de l'UEMOA par produit**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>EXPORTATION TOTALE<sup>22</sup></b> (en milliards de FCFA)	<b>12 574</b>	<b>13 537</b>	<b>14 750</b>	<b>13 707</b>	<b>14 779</b>	<b>14 890</b>
<b>Produits du cacao</b>	1 937	2 296	3 038	2 753	2 912	2 540
<b>Produits du coton</b>	735	807	719	711	863	944
<b>Noix de cajou</b>	296	522	646	720	924	965
<b>Caoutchouc</b>	376	301	297	327	490	419
<b>Or</b>	2 194	2 207	2 740	2 937	3 146	3 447
<b>Produits pétroliers</b>	2 245	2 023	1 491	1 162	1 285	1 485
<b>Produits chimiques</b>	445	453	494	551	535	614
<b>IMPORTATION TOTALE</b> (en milliards FCFA)	<b>16 135</b>	<b>16 643</b>	<b>18 096</b>	<b>16 277</b>	<b>17 511</b>	<b>19 785</b>
<b>Produits alimentaires</b>	3 154	3 318	3 407	3 520	4 135	4 239
<b>Produits énergétiques</b>	4 319	4 238	3 513	2 792	3 350	4 508
<b>Biens intermédiaires</b>	2 874	2 861	3 357	3 161	3 260	3 763
<b>Biens d'équipement</b>	3 305	3 900	5 391	4 345	4 249	4 643

Source : BCEAO

## 3.3 Commerce régional

### 3.3.1 Politique commerciale régionale

La politique commerciale régionale en construction est régie par les dispositions fixées par la CEDEAO, qui reprend pour la plupart celles de l'UEMOA pour les étendre à tous les Etats membres de la CEDEAO

en procédant à des ajustements.

Cette politique vise à favoriser l'intégration harmonieuse de la région dans l'économie mondiale, en tenant compte des choix politiques et des priorités des États dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue d'assurer un développement durable et de réduire la pauvreté.

Le processus d'élaboration de cette politique com-

<sup>21</sup> BCEAO – rapport sur la politique monétaire dans l'UEMOA, 2019

<sup>22</sup> Exportations en valeur FOB ; Importations en valeur CAF, y inclus échanges intra-UEMOA

merciale commune consiste tout d'abord à en définir les éléments constitutifs : zone de libre-échange, TEC, mesures d'accompagnement (règles d'origine, législation sur l'investissement et la concurrence, mesures de sauvegarde, harmonisation des procédures douanières), ainsi que les diverses actions visant au développement des relations commerciales de la CEDEAO avec le reste du monde.

S'il n'existe pas aujourd'hui à proprement parler de politique commerciale commune à la CEDEAO, au sens d'un texte communautaire adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement, un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre, qui serviront de socle à la politique commerciale commune :

- Le schéma de libéralisation des échanges (SLE) ;
- La mise en place d'un prélèvement communautaire (PC) de 0,5 % ;
- La convention sur le TRIE ;
- L'harmonisation des règles d'origine avec celles de l'UEMOA ;
- L'harmonisation des normes avec l'UEMOA ;
- L'adoption d'une loi sur la concurrence ;
- L'harmonisation des législations fiscales indirectes intérieures ;
- L'adoption du TEC de la CEDEAO.

Le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC) est le principal outil opérationnel de promotion de la région ouest africaine comme une Zone de Libre Echange. Le SLEC poursuit l'objectif communautaire de créer un marché commun grâce à « *la libéralisation des échanges à travers l'abolition, des droits de douane prélevés sur les importations et exportations et la suppression des barrières non tarifaires parmi les Etats membres* » (Article 3 du Traité de la CEDEAO).

Le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO concerne trois (3) groupes de produits : les produits non transformés, les produits de l'artisanat et les produits industriels.

Avec l'inclusion des produits industriels, il s'est avéré indispensable de définir les produits « originaires » de la région du SLEC :

- (i) Les marchandises entièrement transformées ; les produits dont la totalité des matières premières provient de la région ;
- (ii) Les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui seront classés sous une sous-

brique tarifaire différente de celle du produit

(iii) Les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui ont subi une valeur ajoutée d'au moins 30 % du prix ex-usine des produits finis.

Il faut noter cependant que les marchandises transformées dans les zones franches ou sous des régimes économiques particuliers entraînant la suspension ou l'exonération partielle ou totale des droits d'entrée, ne peuvent pas bénéficier de la qualité de produit originaire.

En vue de contribuer à la facilitation du commerce et à la promotion du secteur privé, la CEDEAO met en œuvre des actions visant à renforcer les systèmes d'information et promouvoir le commerce régional (Système ECOBIZ d'information sur le marché mondial ; Agences de promotion des investissements de l'Afrique de l'Ouest (APIAO) ; e-commerce à travers la plateforme ECOBIZ, Centre Informatique Communautaire (CIC), système ALISA (informatisation du transit et interconnexion des systèmes informatiques douaniers de la CEDEAO)).

Ces résultats marquent des évolutions notables vers la mise en place d'une politique commerciale communautaire.

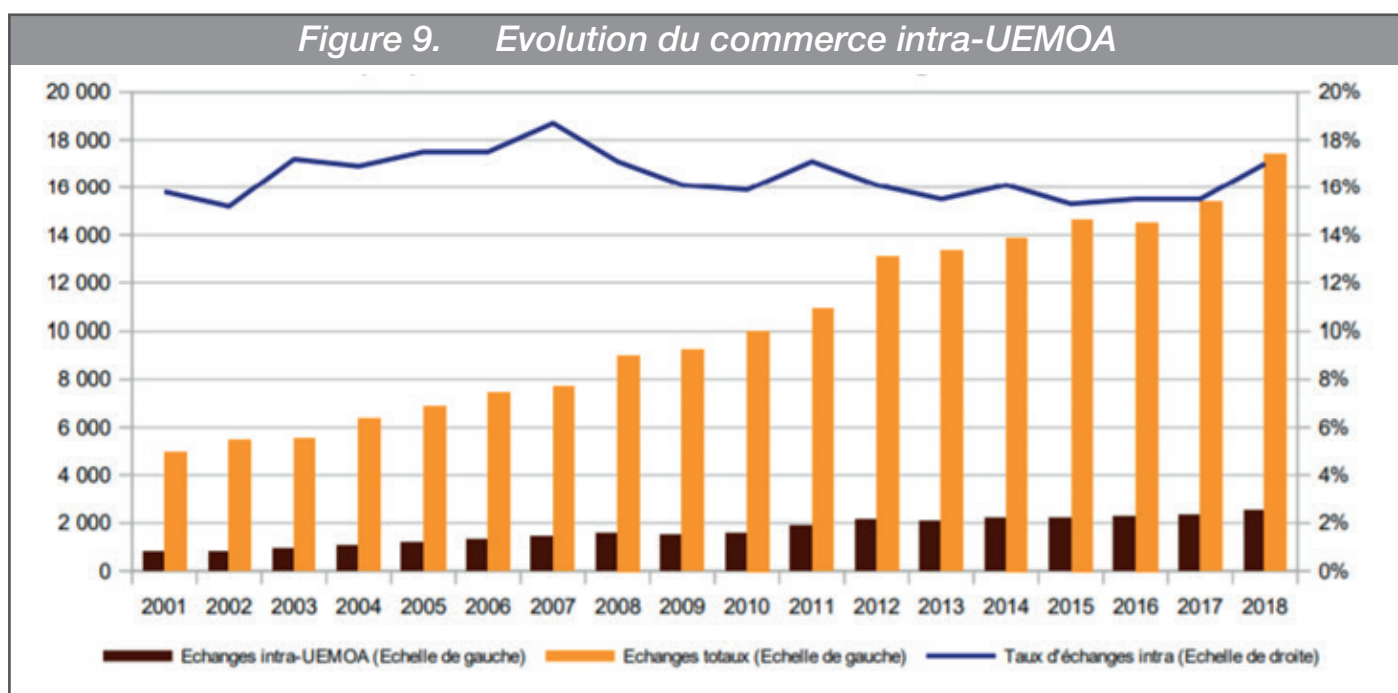
### 3.3.2 Evolution du commerce intra régional

Selon les données disponibles de la BCEAO, les échanges intra-UEMOA totaux pour l'année 2018 sont estimés à 2 491 milliards de FCFA, contre 2341 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 6 %. La Côte d'Ivoire et le Sénégal sont les principaux fournisseurs avec respectivement 35,5 % et 24 % des exportations tandis que le Mali et le Burkina Faso sont les principales destinations des flux avec respectivement 35,6 % et 22,4 % des approvisionnements.

La part du commerce intra dans le commerce total de l'UEMOA est passé de 15 % en 2017 à 18 % en 2018. Les échanges intra-UEMOA restent dominés par les produits pétroliers (autour de 29 % des échanges commerciaux intra-UEMOA). Cela vient du fait que les pays « continentaux » tels que le Mali, le Burkina Faso sont dépendants des pays côtiers pour leurs importations, y compris le Niger qui dispose de pétrole et d'une raffinerie. Les pays côtiers réexportent ainsi pour la plupart des produits

pétroliers vers les pays de l'hinterland. Ces produits sont suivis des préparations alimentaires (lait, bouillons etc.), des produits non transformés et locaux

(céréales, légumes, animaux vivants) et des huiles alimentaires.



Source : BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale régionales - 2018

### 3.4 Investissements directs étrangers

Les entrées nettes d'investissements directs étrangers (IDE) sont estimées à 1 289,8 milliards de FCFA en 2018, contre 1 138,9 milliards de FCFA en 2017<sup>23</sup>. Cette hausse de 13 % est portée notamment par l'augmentation des investissements dans les secteurs miniers, financiers des télécommunications ainsi que dans les travaux de construction aéroportuaire et hôtelière.

En termes de répartition sectorielle, les données disponibles montrent qu'en 2018, plus de la moitié des flux d'IDE enregistrés dans l'Union (57,5 %) est destinée au secteur des industries extractives. Ce secteur est suivi de l'intermédiation financière (19,4 %)

et des industries manufacturières (7,9 %).

Les données indiquent que les capitaux proviennent essentiellement des Iles Vierges Britanniques (18,4%), du Royaume-Uni (14,6%), de la France (11,9%) et de la Chine (13,2%). Les pays européens non membres de la zone euro sont également présents, essentiellement dans les activités d'exploration et d'exploitation aurifères. Il s'agit principalement de groupes originaires du Danemark, du Royaume-Uni et de la Suisse.

La Côte d'Ivoire (23 %), le Burkina (22,8 %), le Niger (17,3 %), le Mali (17,3 %) et le Sénégal (31,4 %) ont représenté plus de 85 % des flux bruts d'IDE reçus par l'Union.

23 BCEAO - Balance des paiements et position extérieure globale régionales - 2018

## 4- QUALITÉ DE SIGNATURE

### 4.1 Climat des affaires

Au cours des cinq dernières années, les performances des Etats de l'UEMOA en matière de climat des affaires se sont globalement améliorées. En témoigne l'évolution positive des scores globaux comme le montre le graphique ci-après. Toutefois, ces évolutions ne se reflètent toujours pas dans les

classements internationaux. Les efforts des pays de la région restent en deca des progrès réalisés dans d'autres pays du monde : le Togo, le pays le mieux classé de l'Union au Doing Business 2020, est à la 97<sup>ème</sup> place sur 190.

Figure 10. Evolution du climat des affaires suivant les indicateurs du Doing Business de la Banque mondiale



Source : données de <http://français.doingbusiness.org/fr/custom-query>

La gouvernance globale mesurée par l'indice Mo Ibrahim s'est améliorée au sein de la plupart des pays de l'Union. Leur performance reste supérieure à la moyenne de l'Afrique. Mais leur classement se trouve être concentré dans l'intervalle interquartile. Le pays le mieux noté de la région (le Sénégal) est à

la 10<sup>ème</sup> place. Toutefois, des évolutions notables ont été observées au niveau de tous les pays de l'Union particulièrement sur les thématiques liées à la Participation et Droits humains et le Développement humain.



**Tableau 15. Evolution de l'indice Mo Ibrahim sur la gouvernance globale au niveau des Etats de l'UEMOA**

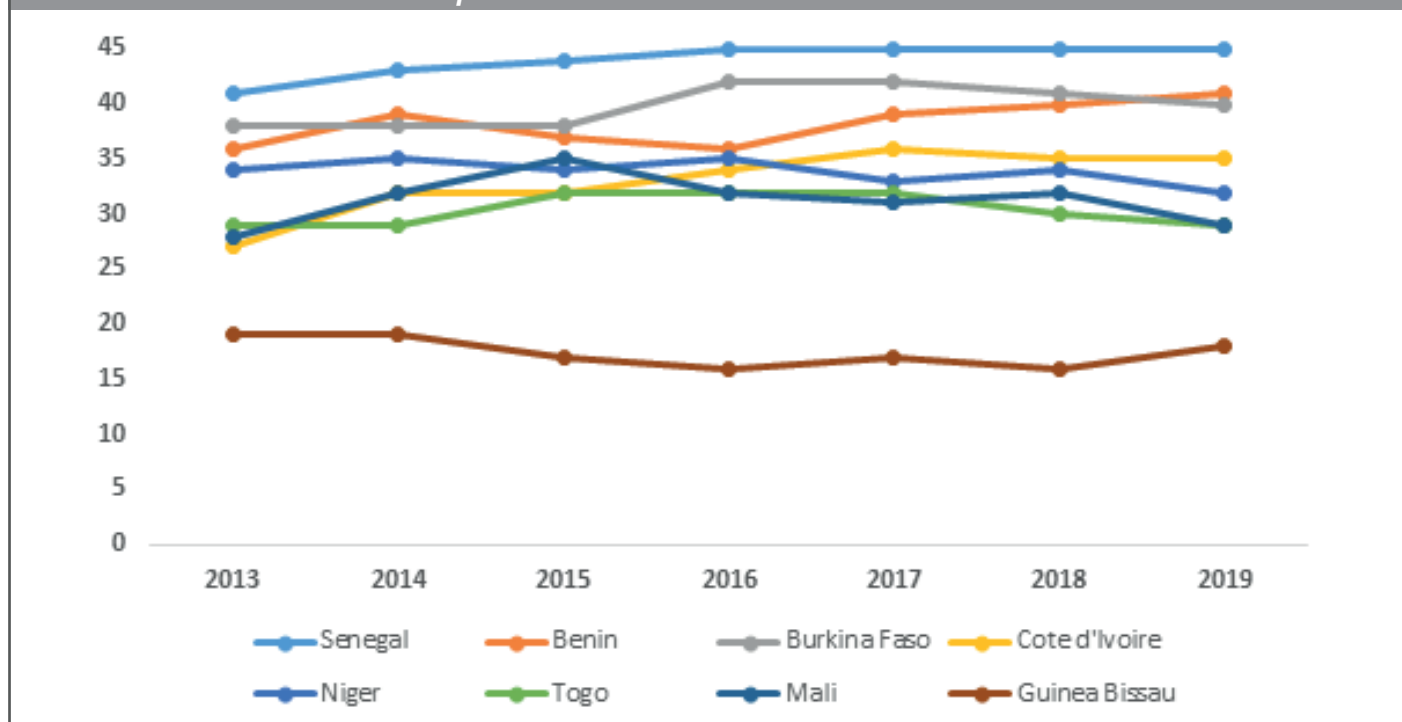
Etats	Classement /54	2017 Score /100	Tendance 2008-2017	Tendance sur les thématiques
<b>Bénin</b>	13 <sup>e</sup>	58,7	-0,1	- Sécurité et Etat de droit (-5,3) - Participation et Droits humains (+4,0) - Développement économique durable (-2,1) - Développement humain (+3,0)
<b>Burkina Faso</b>	16 <sup>e</sup>	57,1	+4,8	- Sécurité et Etat de droit (-2,5) - Participation et Droits humains (+8,9) - Développement économique durable (-0,6) - Développement humain (+13,4)
<b>Côte d'Ivoire</b>	22 <sup>e</sup>	4,5	+12,7	- Sécurité et Etat de droit (+15,4) - Participation et Droits humains (+15,9) - Développement économique durable (+8,0) - Développement humain (+11,4)
<b>Guinée-Bissau</b>	42 <sup>e</sup>	40,2	+0,9	- Sécurité et Etat de droit (-4,5) - Participation et Droits humains (+3,4) - Développement économique durable (+1,0) - Développement humain (+3,6)
<b>Mali</b>	28 <sup>e</sup>	50,1	-4,0	- Sécurité et Etat de droit (-11,1) - Participation et Droits humains (-10,5) - Développement économique durable (+0,9) - Développement humain (+4,5)
<b>Niger</b>	24 <sup>e</sup>	51,2	+5,6	- Sécurité et Etat de droit (-0,3) - Participation et Droits humains (+8,4) - Développement économique durable (+6,3) - Développement humain (+8,0)
<b>Sénégal</b>	10 <sup>e</sup>	63,3	+5,9	- Sécurité et Etat de droit (+2,7) - Participation et Droits humains (+5,3) - Développement économique durable (+4,2) - Développement humain (+11,7)
<b>Togo</b>	30 <sup>e</sup>	49,1	+5,2	- Sécurité et Etat de droit (-1,4) - Participation et Droits humains (+5,6) - Développement économique durable (+7,3) - Développement humain (+9,4)
<b>Développement humain</b>				
<b>CEDEAO</b>		54,3	+3,2	- Sécurité et Etat de droit (+0,1) - Participation et Droits humains (+5,0) - Développement économique durable (+1,9) - Développement humain (+5,9)
<b>Moyenne d'Afrique</b>		49,9	+1,0	- Sécurité et Etat de droit (-2,5) - Participation et Droits humains (+2,9) - Développement économique durable (+0,1) - Développement humain (+3,5)

Source : <http://mo.ibrahim.foundation/2018-iiag-key-findings-fr/>

Sur une échelle de 0 (niveau le plus élevé de corruption) à 100 (absence de corruption), les pays de l'Union ont tous un score en dessous de 50. Les évolutions constatées au cours des cinq dernières années sont restées modérées, entraînant dans la plupart des cas une progression de moins de 5 points.

Les Etats de l'Union devraient donc poursuivre de manière plus déterminée leurs efforts en matière de lutte contre la corruption.

Figure 11. Evolution de l'indice Transparency International sur la corruption au niveau des Etats de l'UEMOA



Source : <https://www.transparency.org/cpi2018>

Sur 180 pays, la quasi-totalité des Etats de l'Union sont classés dans la seconde moitié du tableau. Ils ont quasi tous reculé (sauf la Guinée Bissau, le Sé-

négal et le Bénin) dans le classement entre 2018 et 2019. Le pays le mieux classé dans l'Union (le Sénégal) se retrouve à la 66<sup>ème</sup> place.

Tableau 16. Evolution des classements sur 180 pays

Pays	Classement 2019	Classement 2018	Changement 2018-2019
Guinée-Bissau	168	172	-4
Benin	80	85	-5
Sénégal	66	67	-1
Cote d'Ivoire	106	105	+1
Burkina Faso	85	78	+7
Togo	130	129	+1
Niger	120	114	+6
Mali	130	120	+10

Source : <https://www.transparency.org/cpi2018>

## 4.2 Notations financières

L'évolution positive des notes de crédit des pays de l'Union repose sur plusieurs facteurs, dont la première est le niveau de croissance économique que connaît la région depuis plusieurs années. Les réformes institutionnelles ainsi que celles entreprises pour réduire les déséquilibres budgétaires et extérieurs, et renforcer l'efficacité des politiques publiques ont contribué favorablement à la notation

financière des Etats de l'Union.

A contrario, le faible niveau de revenu moyen par habitant et le niveau de paupérisation encore élevé de la population, la faible diversification des économies, les risques politiques et sécuritaires importants dans certains pays et le niveau d'endettement, expliquent en grande partie que le risque de crédit soit considéré élevé par les agences de notation internationale (les pays se trouvant dans la catégorie spéculative).

**Tableau 17. Historique des notations financières internationales des Etats membres de l'UEMOA**

	Agence	Notation	Perspective	Date
<b>Benin</b>	Fitch	B	Stable	Apr 09 2020
	Moody's	B2	Positive	Jun 18 2019
	Fitch	B	Positive	Mar 08 2019
	S&P	B+	Stable	Jul 05 2018
	S&P	N/A	N/A	Nov 01 2013
	S&P	B	Stable	Feb 20 2012
	Fitch	N/A	N/A	Jan 25 2012
	Fitch	B	Stable	Sep 15 2004
<b>Burkina Faso</b>	S&P	B	Stable	Mai 20 2020
	S&P	B	Stable	Nov 25 2019
	S&P	B	Stable	May 26 2017
	S&P	B-	Positive	May 27 2016
	S&P	B-	Stable	Dec 05 2014
	S&P	B	Negative Watch	Nov 03 2014
	S&P	B	Stable	Aug 06 2008
	S&P	B	Positive	Jul 06 2006
	S&P	B	Stable	Mar 05 2004
<b>Côte d'Ivoire</b>	Fitch	B+	Stable	Juin 03 2020
	Fitch	B+	Positive	Nov 12 2019
	Fitch	B+	Stable	Dec 18 2015
	Moody's	Ba3	Stable	Nov 05 2015
	Fitch	B	Positive	Jul 11 2014
	Moody's	B1	Positive	Jul 08 2014
<b>Mali</b>	Moody's	B3	Stable	Feb 26 2019
<b>Niger</b>	Moody's	B3	Stable	Aug 06 2019
<b>Sénégal</b>	S&P	B+	Stable	Dec 06 2019
	S&P	B+	Positive	Jun 15 2018
	Moody's	Ba3	Stable	Apr 13 2017
	Moody's	B1	Positive	Nov 07 2014
	S&P	B+	Stable	Jul 05 2013
	Moody's	B1	Stable	Mar 09 2011
	S&P	B+	Negative	May 27 2010
	S&P	B+	Stable	May 26 2009
	S&P	B+	Negative	Jul 27 2006
<b>Togo</b>	S&P	B+	Stable	Dec 18 2000
	Moody's	B3	Stable	Jun 05 2019
	S&P	B	Stable	Jun 01 2019

Source: <https://tradingeconomics.com/rating>; sites web: S&P, Fitch, Moody's

## 5.1 Budget : dépenses et recettes

Les politiques de développement mises en œuvre dans la plupart des Etats de l'Union contiennent des programmes d'investissements publics de grande envergure ayant pour objectif de réduire le déficit en infrastructures dans la région dans le but de soutenir une croissance économique rapide et durable.

Cette situation a entraîné un creusement du déficit budgétaire régional mesuré par le solde global (y compris dons). Sur la période 2017-2018, le déficit budgétaire est passé d'un peu plus de 4,3 % du PIB en 2017 à 3,9 % en 2018.

Les trois premiers trimestres de l'année 2019 sont marqués par une augmentation rapide des recettes budgétaires par rapport aux dépenses (18,3 % contre 12,5 % l'année précédente). Cette évolution a permis une réduction du déficit global, base engagements, dons compris, qui a atteint 2,7 % du PIB au troisième trimestre 2019 contre 3,3 % au troisième trimestre 2018.

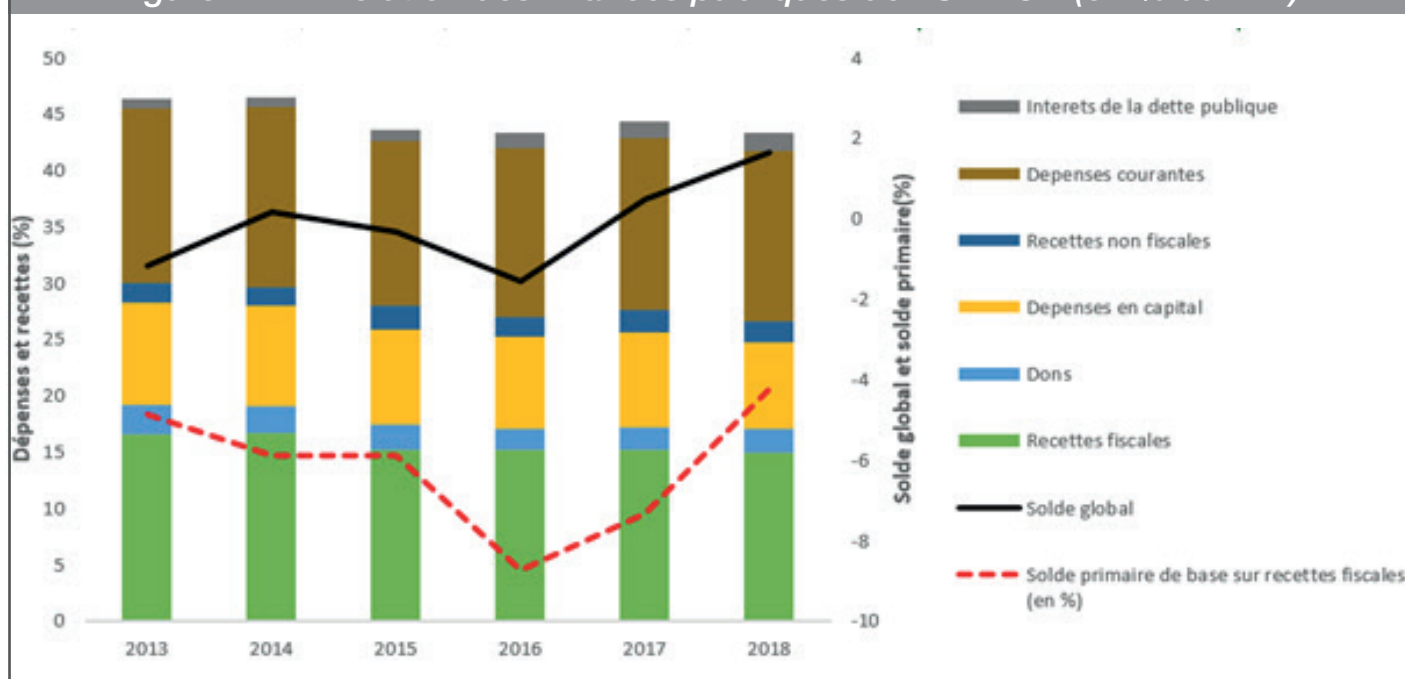
Les recettes budgétaires représentaient 18 % du PIB en 2018 alors que les dépenses représentaient 24 % du PIB. Le taux de pression fiscale s'élevait à 16 % du PIB, en deçà du plancher communautaire de 20

%. Au troisième trimestre 2019, le taux de pression fiscale s'élevait à environ 16 % (toujours en deçà du plancher communautaire).

Le taux de couverture des dépenses courantes par les recettes fiscales reste supérieur à 100 %. Les dépenses en capital sont restées stables entre 2017 et 2018 à 8,6 % du PIB.

Toutefois, les politiques budgétaires nationales mettent l'accent sur un objectif de consolidation des finances publiques à moyen terme. Elles prévoient un assainissement progressif des finances publiques et une résorption progressive des déficits, une fois l'effort d'investissement initial engagé. Cela implique notamment la mise en œuvre d'une politique budgétaire prudente et une augmentation des recettes intérieures, notamment fiscales. En témoigne, l'évolution du déficit primaire de base qui est passé de 8,6 % des recettes fiscales en 2016 à 4,2 % en 2018, illustrant les efforts de consolidation budgétaire réalisés par les gouvernements de l'Union. Des actions d'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, notamment des investissements publics, sont aussi en cours.

Figure 12. Evolution des finances publiques de l'UEMOA (en % du PIB)



Source : BCEAO

### 5.1.1 Présentation détaillée des dépenses et recettes

Les recettes totales des pays de l'UMOA ont augmenté entre 2010 et 2018, passant de 7 108 milliards de FCFA à 13 684 milliards de FCFA. Les recettes

fiscales constituent la plus grande part (10 606 milliards de FCFA). Les dépenses totales ont aussi augmenté, passant de 8 033 milliards à 16 427 milliards sur la période. Le solde global, évalué à -985 milliards de FCFA en 2010, a atteint -2 726 milliards de FCFA en 2018.

**Tableau 18. Synthèse des dépenses et recettes publiques des pays de l'UEMOA (en milliards de FCFA)**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Recettes totales et dons</b>	<b>7 318</b>	<b>8 736</b>	<b>9 785</b>	<b>10 388</b>	<b>11 603</b>	<b>11 947</b>	<b>13 115</b>	<b>13 684</b>
<b>Recettes courantes</b>	6 364	7 794	8 449	9 050	10 292	10 727	11 739	12 204
Recettes fiscales	5 708	6 870	7 390	7 912	8 840	9 338	10 062	10 606
Recettes non fiscales	521	783	912	922	1 228	1 088	1 341	1 387
Recettes en capital	135	141	147	216	225	301	336	212
Total des dons	954	942	1 337	1 338	1 311	1 221	1 377	1 480
<b>Dépenses totales</b>	<b>8 655</b>	<b>9 988</b>	<b>11 219</b>	<b>12 002</b>	<b>13 769</b>	<b>14 583</b>	<b>15 904</b>	<b>16 427</b>
<b>Dépenses courantes</b>	5 835	6 771	6 869	7 510	8 507	9 206	10 078	10 723
<b>Intérêts de la dette publique</b>	420	468	449	497	656	842	990	1 149
Intérêts de la dette publique intérieure	181	208	238	282	298	438	512	604
Intérêts de la dette publique extérieure	239	260	211	213	363	399	447	546
<b>Dépenses en capital</b>	2 695	3 098	4 035	4 255	4 905	5 099	5 588	5 475
Dépenses en capital sur financement interne	1 621	2 002	2 369	2 506	2 966	3 350	3 758	3 157
<b>Solde global</b>	<b>-1 428</b>	<b>-1 285</b>	<b>-1 439</b>	<b>-1 581</b>	<b>-2 199</b>	<b>-2 624</b>	<b>-2 782</b>	<b>-2 726</b>
<b>Solde primaire de base</b>	<b>-672</b>	<b>-512</b>	<b>-339</b>	<b>-469</b>	<b>-525</b>	<b>-334</b>	<b>-302</b>	<b>-449</b>

Source : BCEAO

### 6.1 Risques macroéconomiques

Les Etats membres de l'UEMOA, exportateurs de produits de base et pour la plupart importateurs nets de produits pétroliers, restent confrontés aux incertitudes de l'économie mondiale. En effet, un recul de l'intégration régionale, un ralentissement prononcé de la croissance des pays émergents et la faiblesse structurelle de la croissance mondiale pourraient entraîner une baisse de l'aide et des financements extérieurs, des envois de fonds des travailleurs et des exportations, et par conséquent porter atteinte à la stabilité macro financière de l'UEMOA.

Une nouvelle appréciation du dollar américain à court terme pourrait faire apparaître un certain nombre des chocs positifs (autrement dit, accroître les recettes à l'exportation), mais les effets négatifs sur l'économie régionale pourraient être plus importants. Car, cela augmenterait aussi la charge de la dette souveraine des pays dont l'exposition au dollar n'est pas couverte, ainsi que le coût global des importations. Un durcissement des conditions financières internationales aurait également un effet sur la disponibilité et le coût du financement extérieur pour la région.

### 6.2 Risques sécuritaires

Le risque terroriste dans la région, avec les actions des groupes djihadistes dans le Sahel, reste réel dans l'UEMOA. Au-delà des pertes immédiates en vies humaines que ces actions pourraient causer, les problèmes sécuritaires grèveraient davantage

les budgets nationaux, diminueraient le financement extérieur, et entraîneraient vraisemblablement de graves retards dans la mise en œuvre d'importants projets d'investissement.

### 6.3 Crise du COVID-19

La zone UEMOA, comme le reste du monde, est confrontée à une crise sanitaire sans précédent au premier semestre 2020. Outre le bilan humain, cette crise menace d'assombrir les perspectives de croissance de la zone, consolidées depuis 2016. Ainsi, les mesures prises par les gouvernements pour ralentir la progression de l'épidémie ont contribué au ralentissement de la production et de la demande. Toutefois, les projections de croissance de l'UEMOA témoignent d'une résistance plus importante de la zone par rapport au reste de l'Afrique subsaharienne. Le continent souffrira d'une baisse historique de 1,6 % du PIB en 2020 (contre une croissance de 2,8 % dans l'union) avant d'atteindre une croissance de 4,1 % en 2021 (6,8 % dans l'union) selon les projections du FMI.

L'ampleur du ralentissement en 2020 et la rapidité de la reprise sont conditionnés par plusieurs facteurs, notamment l'efficacité des systèmes de santé locaux, l'efficacité des mesures nationales de lutte contre le virus et le niveau d'effort de la communauté internationale.

### 7.1 Description générale de la dette publique

#### 7.1.1 Image globale

L'encours de la dette totale des pays de l'UEMOA était estimé à environ 53 % du PIB de l'Union en 2018, soit une hausse de 5 points par rapport à 2017 et de 7,5 points par rapport à 2015. Cet accroissement s'explique notamment par la progression de la dette extérieure qui est passée de 27,7 % en 2016 à

33,8 % du PIB de l'Union en 2018.

En lien avec la dynamique d'endettement, le service de la dette réglé est en hausse continue. Il est passé de 842,7 milliards de FCFA en 2016 à 1368,3 milliards de FCFA en 2018.

**Tableau 19. Image globale**

<b>Dette publique de l'UEMOA (en % du PIB)</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Dette publique totale</b>	37,0	40,7	45,5	48,2	48,2	53
<b>Dette publique extérieure</b>	24,7	24,1	28,0	27,7	29,8	33,8
<b>Dette publique intérieure</b>	12,3	16,6	17,5	20,5	18,4	19
<b>Détails de la dette extérieure de l'UEMOA (en milliards de FCFA)</b>						
<b>Libellé</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Stock de la dette extérieure</b>	9 390,0	11 258,4	13 913,6	15 658,6	17 656,4	2 219,30
- <b>Dette publique extérieure bilatérale</b>	2 054,9	2 364,4	2 822,7	3 314,7	3 755,5	4 743,50
- <b>Dette publique multilatérale</b>	5 720,4	6 310,9	7 590,3	8 611,0	9 285,8	10 284,60
<i><b>Dont :</b></i>						
<i><b>Dette envers la Banque mondiale</b></i>	2 351,5	2 622,6	3 333,9	3 816,2	4 170,5	4 726,80
<i><b>Utilisation des crédits du FMI</b></i>	766,4	870,2	946,3	987,9	1 072,7	1 276,90
- <b>Dettes commerciales/privées</b>	1 614,7	2 583,2	3 500,7	3 732,9	4 615,1	
<b>Service de la dette réglé</b>	483,0	512,4	712,7	842,7	1 107,5	1 368,30
<b>Principal du service de la dette réglé</b>	274,5	272,0	403,9	464,8	703,6	848,8
<b>Intérêts du service de la dette réglé</b>	208,5	240,4	308,8	377,9	403,9	519,5

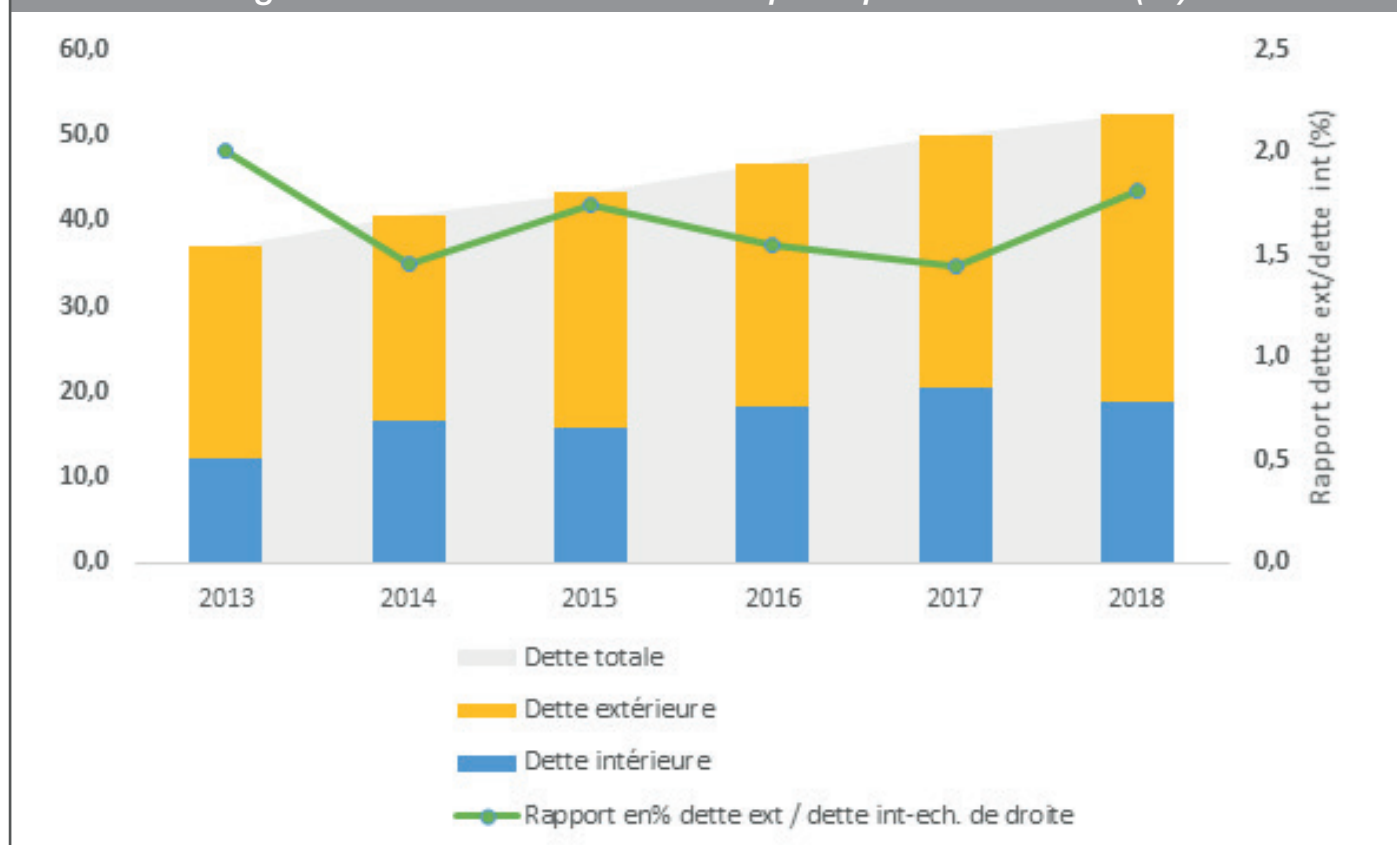
Source : BCEAO

La dette publique extérieure vaut plus d'une fois et demie la dette intérieure. Elle est composée en majorité de dettes multilatérales, ayant un caractère plus concessionnel.

Les analyses de la viabilité de la dette réalisées par le FMI et la Banque mondiale en 2018 se concluent par un risque souverain variant de faible (1 pays, le Sénégal) à modéré (7 pays) pour les pays de l'UE-

MOA. Cependant, ces analyses attirent l'attention sur la persistance des vulnérabilités liées au creusement des déficits courant et budgétaire. Elles mettent également en évidence les faibles marges de manœuvre budgétaires et le besoin de mobiliser davantage aussi bien l'épargne intérieure que les recettes fiscales ; tout comme la nécessité de renforcer l'efficacité de la dépense publique.

Figure 13. Evolution de la dette publique de l'UEMOA (%)



Source : FMI Article IV UEMOA, Mai 2018

### 7.1.2 Evolution de l'encours de la dette de marché

L'encours de la dette de marché total (marchés local et international - eurobonds<sup>25</sup>) a pratiquement doublé entre 2015 et 2018. Il a atteint 15 647 milliards de FCFA en 2017, passant d'environ 13,9 % du PIB de l'Union en 2015 à 22,5 % du PIB de l'Union en 2018.

A fin 2018, l'encours de la dette de marché des Etats de l'Union contractée sur le marché régional représentait 64,5 % du total de la dette de marché. Même si cette part reste prépondérante, on observe

une baisse au profit du marché international due aux conditions favorables existantes qui ont permis à certains Etats de l'Union, en l'occurrence la Côte d'Ivoire et le Sénégal, d'émettre des eurobonds.

### 7.1.3 Profil temporel de la dette de marché

Sur le marché local, les données à fin 2018 indiquent que la quasi-totalité de la dette publique arrive à échéance dans un horizon temporel de 5 ans. Le marché local demeure un marché à court/moyen terme, d'où les efforts des autorités régionales pour augmenter les maturités.

<sup>25</sup> Deux pays de l'UEMOA : la Côte d'Ivoire et le Sénégal sont présents sur le marché des eurobonds depuis 2014

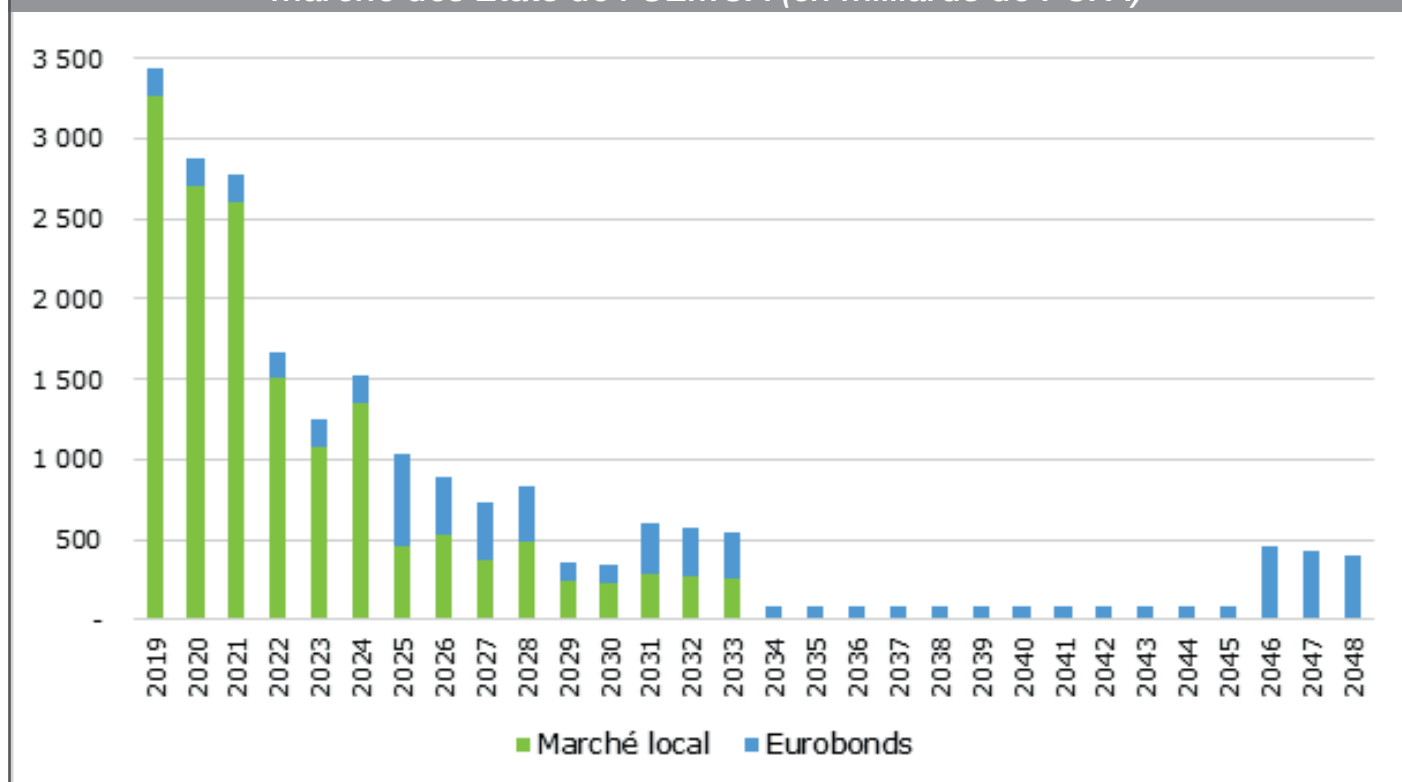


Tableau 20. Evolution de l'encours de la dette de marché

	2015		2017		2018	
	En Mds FCFA	En % du total	En Mds FCFA	En % du total	En Mds FCFA	En % du total
<b>Court terme (&lt; 1 an)</b>	514,0	6,6	662,4	5,2	1 296,8	8,3
<b>Moyen terme (1 à 5 ans)</b>	3 498,7	44,6	4 009,5	31,2	3 670,9	23,5
<b>Long terme (&gt; 5 ans)</b>	3 825,7	48,8	8 158,8	63,6	10 679,6	68,3
<b>Dont Eurobond (EB)</b>	1 449,8	18,5	3 232,3	25,2	5 562,2	35,5
<b>Total hors EB</b>	6 388,5	81,5	9 598,3	74,8	10 085,1	64,5
<b>Total</b>	7 838,3	100,0	12 830,6	100,0	15 647,3	100,0

Source : Agence UMOA-Titres

Figure 14. Evolution du profil d'amortissement de la dette de marché des Etats de l'UEMOA (en milliards de FCFA)



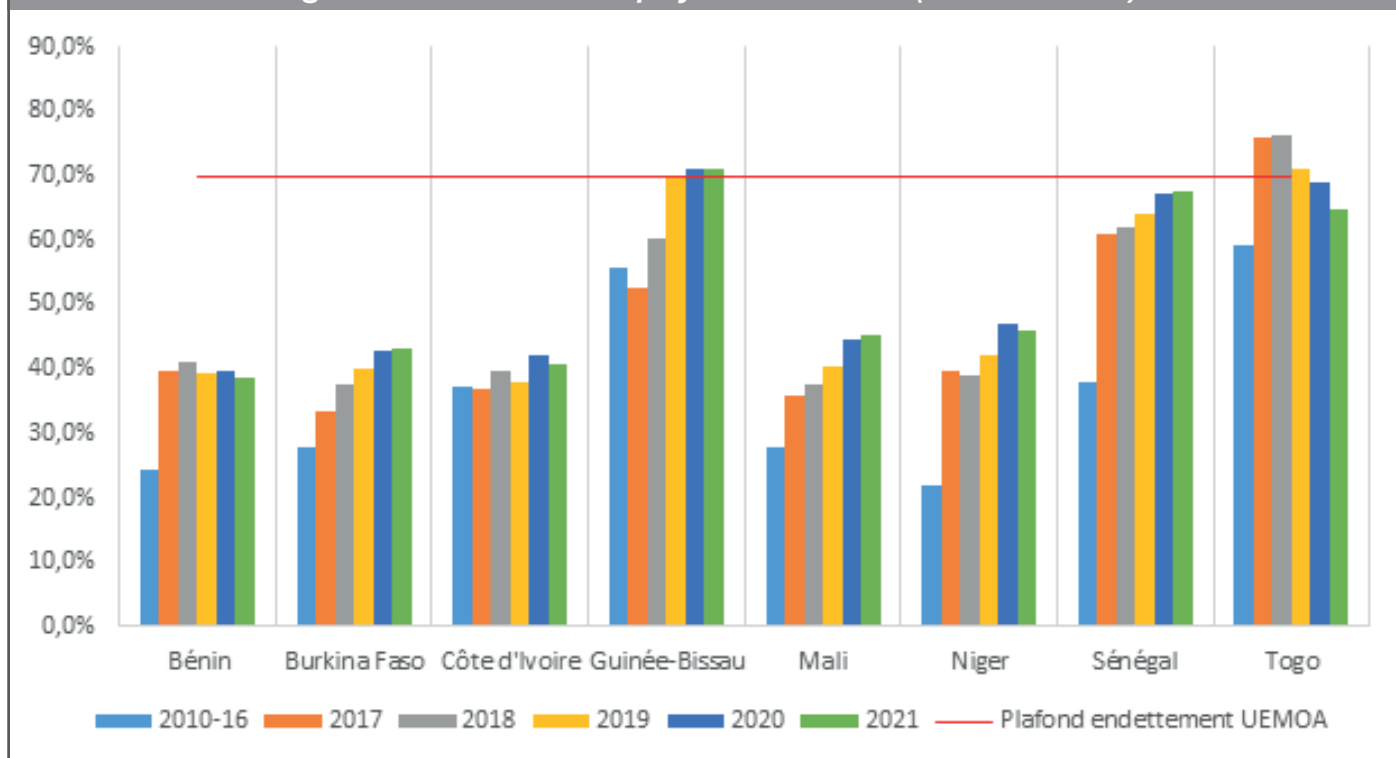
Source : Données de l'Agence UMOA-Titres

## 7.2 Viabilité et soutenabilité

Concernant la viabilité de la dette, les dernières analyses du FMI et de la Banque mondiale situent les pays de l'UEMOA dans les catégories de pays à risque d'endettement extérieur modéré ou élevé. En outre, la quasi-totalité des Etats de l'Union ont un ratio dette sur PIB largement inférieur au plafond communautaire de 70 % (voir figure ci-après).

Cependant, il ressort que le taux d'endettement a progressé dans tous les pays. Selon les projections ajustées en tenant compte de la pandémie de COVID-19, la plupart des pays arriveront à maintenir leur endettement en dessous du seuil communautaire. Seule la Guinée-Bissau dépasserait ce seuil. Son endettement atteindrait 70 % du PIB en 2020 et 71,1 % en 2021.

Figure 15. Dette des pays de l'UMOA (en % du PIB)

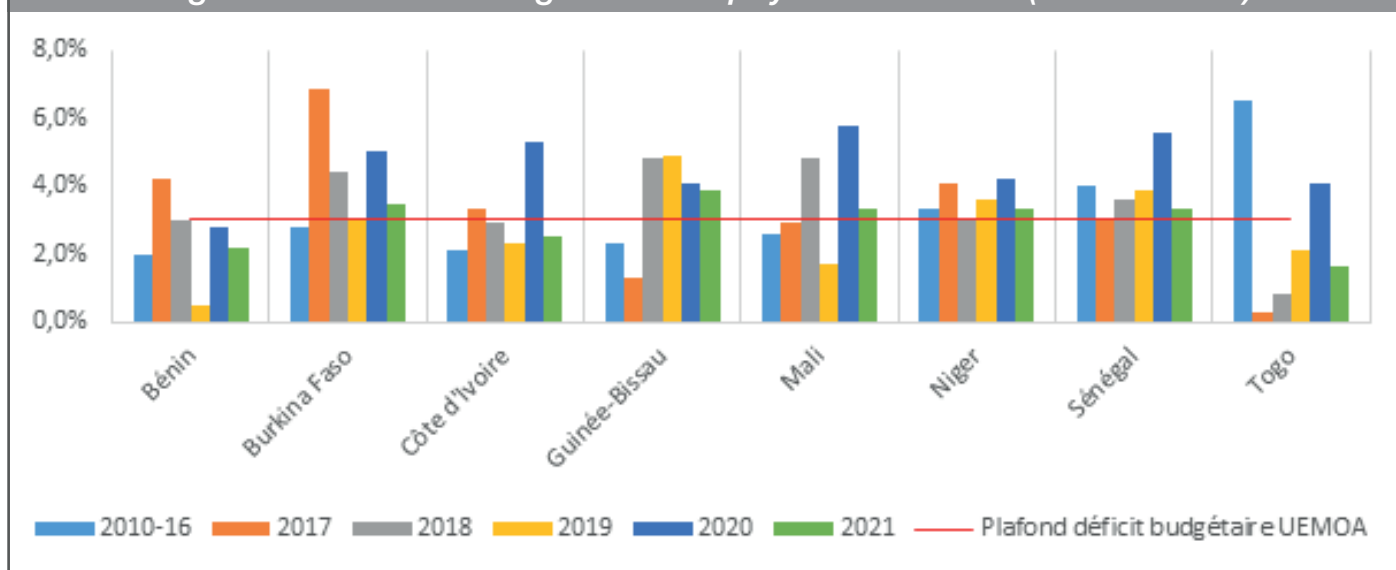


Source : FMI - Perspectives économiques Afrique Subsaharienne, Avril 2020

Les déficits budgétaires demeurent supérieurs au plafond de 3 %. Si l'écart avec le plafond communautaire se réduit depuis 2013, il se creusera en

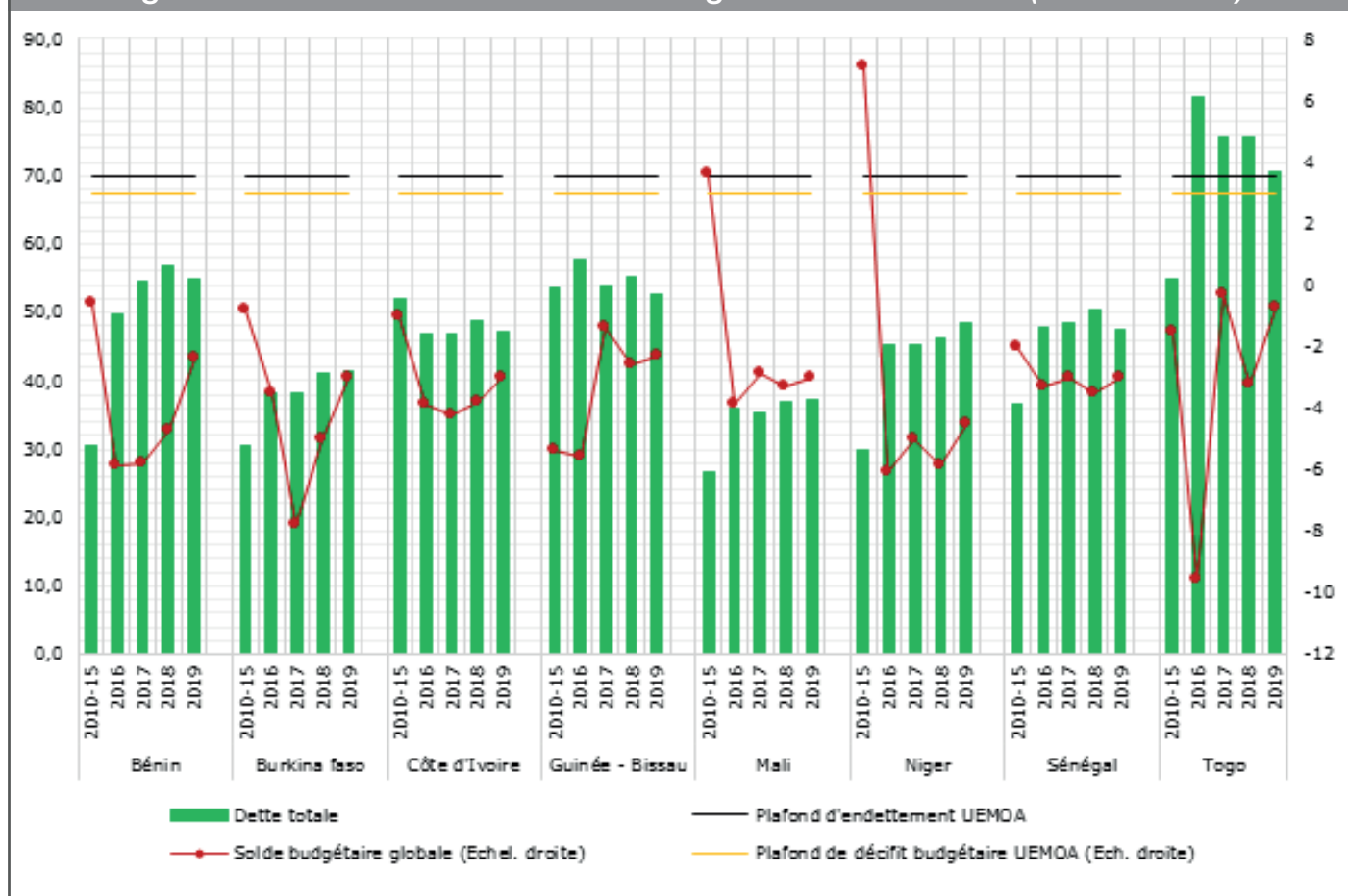
2020 en raison notamment des dépenses liées à la lutte contre la propagation du COVID-19. En 2021, les déficits se stabiliseront autour de 3 %.

Figure 16. Déficit budgétaire des pays de l'UEMOA (en % du PIB)



Source : FMI - Perspectives économiques Afrique Subsaharienne, Avril 2020

Figure 17. Dette totale et déficit budgétaire de l'UEMOA (en % du PIB)



Sources : perspectives économiques régionales, FMI, oct. 2018

**Adjudication (pour les titres publics) :** vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

**Amortissement ou échéance :** période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

**Appel public à l'épargne :** appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

**Avoirs extérieurs nets (AEN) :** créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

**Besoin de financement de l'Etat :** montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

**Bons du Trésor :** titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

**Club de Paris :** groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

**Créanciers bilatéraux :** gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exporta-

tion, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

**Créanciers multilatéraux :** institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

**Crédits à l'économie (CE) :** ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

**Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).**

**Décaissement :** versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

**Déficit budgétaire :** différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

**Déficit du compte courant :** solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

**Déficit primaire :** différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

**Dette publique extérieure :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

**Dette publique intérieure :** emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

**Dette non-concessionnelle :** dette contractée aux conditions du marché.

**Dette publique :** somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

**Données économiques :**

- Réalisations : données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur l'acti-

tivité économique par les administrations nationales. Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

- Estimations : correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée. Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;

- Projections ou prévisions économiques : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de [activité économique. Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles.

**Élément don** : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt  $((VN-VA)/V'N)$ .

**Emprunt concessionnel** : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

**Eurobond (ou Euro-obligation)** : obligation en devise au niveau du marché financier de Londres.

**Inflation** : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

**Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)** : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

**Initiative PPTE** : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette. Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de [l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

**Obligations du Trésor** : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

**Passif conditionnel** : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic).

**Position Nette du Gouvernement (PNG)** : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

**Pression fiscale** : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

**Risque de refinancement** : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

**Risque de taux d'intérêt** : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

**Risques de change** : risques liés aux fluctuations des taux de change.

**Service de la dette** : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

**Solde primaire** : (voir déficit primaire).

**Stock de la dette publique** : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

**Taux de change** : prix d'une devise en terme d'une autre.

**Taux d'endettement** : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

**Taux d'investissement de l'économie d'un pays** : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

**Les termes de l'échange** : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ( $T = \frac{\text{indice des prix des exportations}}{\text{indice des prix des importations}} \times 100$ ).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ( $T > 100$ ) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées) : les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent ( $T$ ).

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).



Marché des Titres Publics

Administ. par l'Agence UMOA-Titres

9 8 7 2 4 5 6 4 8  
3 6 9 6 9 5 6 0 2  
3 5 7 9 9 7 2 9 7

# BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES



## Retrouvez chaque trimestre les statistiques du MTP

Pour en savoir plus, RDV sur  
[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

Suivez nous sur



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

# BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ REGIONAL DES TITRES PUBLICS DE REFERENCE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA

9 0 7 2 4 5 6 4 8  
3 6 9 6 9 5 6 0 2  
3 5 7 9 9 7 2 9 9

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



**Ensemble,  
construisons l'UMOA de demain.**



**UMOA-Titres**  
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle  
BP 4709 Dakar - Sénégal / Tél : (+221) 33 849 28 28

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

